

De la gouvernance territoriale

Le projet, l'objet et l'objectif

Amor BELHEDI

Professeur émérite, Université de Tunis, FSHS

Membre de l'Académie Tunisienne des Sciences, des Lettres & des Arts

Texte rédigé pour le 5^{ème} Colloque International sur le tourisme dans le monde arabe « Gouvernance, communication et développement des territoires touristiques », FLSH Sousse, Lab. GDT FSHS Tunis, AGT, Sousse, 31 octobre - 02 novembre 2022. Les circonstances m'ont empêchées d'y participer.

« Pour que ces deux nouvelles formes de développement, développement local/développement durable, puissent fonctionner, elles doivent s'adapter à la diversité des territoires et des acteurs qui les composent ». Delphine Roussel, 2006. Citée par Dribek A, 2012, p.346. Vers un tourisme durable : le cas de l'île de Djerba. Institut Européen des Sciences de la Mer, Université de Bretagne Occidentale. 406p.

Les concepts de territoire et de gouvernance constituent des concepts « nomades » (Stengers I, 1987) qui participent à la circulation interdisciplinaire en raison de la multiplicité des significations qui leur sont attachées ce qui contribue parfois à leur ambiguïté et leur banalisation.

Le territoire devient au cœur du débat depuis les années 1980, le concept a même remplacé celui de l'espace, ce qui nous oblige de lui consacrer le premier point de notre intervention.

Le développement durable, devenu un concept mobilisateur à la fin des années 1990, et la mise en place des agendas 21, qui en a suivi, ont permis l'émergence du concept de gouvernance, devenue le mot d'ordre de tous les acteurs et repose sur leur implication dans la gestion des affaires publiques et de la cité (Belhedi A, 2016, 2018). La gouvernance territoriale retiendra particulièrement notre attention pour aborder ensuite la géogouvernance.

Une allusion, rapide et introductive, sera faite aux spécificités et contraintes de la gouvernance touristique, laissant aux différents intervenants du Colloque toute la latitude et la tâche d'approfondir la question et d'en traiter les différentes dimensions et problématiques.

La gouvernance territoriale englobe souvent deux autres concepts sans s'y confondre ou s'y réduire, il s'agit de l'intelligence territoriale et du développement territoriale qu'il convient d'examiner à la fin.

1- Le territoire : une entité socio-spatiale complexe

Le terme de territoire puise aux sources des sciences politiques, voire de la géopolitique, et originellement, de la biologie, plus exactement de l'éthologie, la science du comportement animal. C'est une posture géopolitique qui a longtemps privilégié la figure territoriale de l'État sur les autres formes de territoire possibles (Débarbieux, 1999) qui ont tendance à devenir de plus en plus prégnantes depuis quelques décades. Le territoire est plutôt considéré comme la façon d'utiliser l'espace, le rapport à l'espace.

1.1- Le territoire : un concept fédérateur

Le territoire correspond à un « agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif

social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité » (Débarbieux, 2013, p.999).

Guy Di Méo (2006) associe davantage le concept de territoire à l'action sociale. Il est un système d'action permettant de réactiver les liens de solidarité et de dialogue sociaux, sans nier l'intention de contrôle, « *le territoire est à l'intersection de l'espace et de la société. Concernant les questions environnementales, le territoire est aussi une interface entre nature et culture* » (Lafitte J, 2017). Le territoire-ressource est un « espace des nécessités vitales » (Brunhes, 1942, cité dans Retailé D, 1997, p.247), le territoire renvoie à l'expérience de l'unité, qui est de l'ordre de la solidarité politique, du « contrat social » ; le territoire devient un médium de solidarité entre acteurs et lieux « contenus » par ce territoire. Par cette unité vécue socialement, le territoire devient un lieu de vie (Retailé D, 1997).

Le territoire est aujourd'hui au cœur des préoccupations des scientifiques, des politiques et des acteurs sociaux et économiques. Les géographes font de l'espace leur entrée principale mais ne sont pas les seuls à s'en approprier, pourquoi un tel engouement pour ce concept ? D'abord la logique de l'aménagement dont s'en charge l'Etat. En second lieu, il y a le besoin de conserver un lien, un repère avec le quotidien. Ensuite, il y a la complexité du monde qui nous entoure. Enfin, un regain au profit des acteurs qui font et défont les espaces (Moine A, 2010). « *Petit à petit tout devient territoire, l'adjectif se généralise¹, à en devenir polysémique* » ... « *La notion de territoire telle que nous la concevons est donc là pour pallier une réelle difficulté à comprendre la réalité qui nous entoure* ». Elle dépasse à la fois l'espace considéré comme neutre, l'environnement moins épais et flou ou les acteurs, « *le territoire n'est pas un objet neutre décidé dans l'abstraction et déconnecté du réel. Il est avant tout bricolé par les acteurs en fonction d'un grand nombre de paramètres en permanente mutation* » (Lajarge R, 2000) mettant en relief trois caractères importants : la complexité, le bricolage de l'impuissance et la constante permutation des paramètres ce qui pose la question de sa gouvernance.

1.2- Le territoire : un espace pluridimensionnel

Le territoire présente plusieurs facettes combinées et interférentes, d'où la présence de plusieurs entrées à la fois. Il est d'abord un espace matériel, idéal ensuite et se trouve fait et défait par les acteurs.

1.2.1- Le territoire, un espace matériel avant tout

Le territoire est de l'espace géographique (écologique et métrique) aménagé (le géosystème : le milieu géographique et l'espace anthropisé ; l'espace social et celui des rapports sociaux, l'espace politique, politisé et institutionnalisé). Il est à l'espace ce qu'est la conscience est à la classe. C'est un espace approprié (dans le sens de propriété), organisé, revendiqué et contrôlé (Belhedi A, 2016, 2018). L'entrée par l'espace est inéluctable et centrale mais insuffisante, il est l'expression et l'étendue d'un pouvoir. Le territoire « *témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité* » (Di Méo, 1998). Il s'agit d'un espace social et vécu qui repose sur le socle de l'espace géographique aménagé (Ciattoni A, Veyret Y, 2003), il est autre chose que l'espace approprié (Roger Brunet et al.,1992), lui associant des représentations et une socialisation (Badie B, 1995). L'étendue du territoire définit alors le « champ d'application du pouvoir » (Pinchemel P et G, 1997). L'analyse des territoires nous plonge dans la complexité de leur construction dans le temps autour du politique, du social et du psychologique (Moine A, 2010). En plus du rapport affectif, la mobilité a contribué à démultiplier les territoires tandis que la décentralisation a

¹ Plusieurs disciplines : Développement territorial, Intelligence territoriale, Attractivité territoriale, Compétition territoriale, Marketing territorial et Labellisation territoriale sont autant de branches qui se sont développées récemment en économie et en gestion.

souvent conduit à l'émergence d'autres territoires que celui de l'Etat et dont les limites sont mouvantes ou interférantes (collectivités locales, intercommunalités, administration décentralisée des différents départements) donnant lieu à une dimension idéale et des tensions entre territoires revendiqués.

1.2.2- Un espace idéal ensuite

Le territoire a aussi une nature symbolique, idéale, en rapport avec le système de représentation guidant les sociétés dans l'appréhension qu'elles ont de leur « environnement », « *le territoire est une réordination de l'espace [...]. Le territoire peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiotique* » (Raffestin C, 1986). « *Le territoire et une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire* » (Di Méo G, 1996, p.40). Le territoire est souvent « *abstrait, idéal, vécu et ressenti plus que visuellement repéré* » (Di Méo G, 1998a). L'espace est progressivement reconstruit et transformé sur la base de faits historiques, culturels, idéologiques pour produire un territoire. Le sentiment d'appartenance est un processus historique qui s'inscrit dans le temps fléché, « *le sentiment d'appartenance n'est pas un héritage du passé mais l'adhésion à un projet* » (Pouille F et Gorgeu Y, 1997). Il conduit à l'identification et l'appropriation symbolique de l'espace sont incontournables (Belhedi A, 2016, 2018). Le territoire se trouve à la jonction de l'appropriation du territoire et de l'action locale qui sont intimement indissociables : « *c'est le lieu de constitution d'une société historique et d'une possibilité de vivre ensemble* » (Biarez S, 1996), elles ouvrent la voie aux systèmes d'acteurs que sous-tendent les territoires et qui représentent l'espace de vie.

Le territoire est un espace socialisé, à la fois perçu, vécu et représenté (espace de vie, interrelations sociales, valeurs psychologiques) et intègre aussi l'idée d'autorité et de gestion (Le Berre M, 1992). Le territoire assure la socialisation, il est lié à l'identité révélée par l'altérité et réciproquement. Il assure l'identification de l'individu et du groupe à travers l'altérité (Belhedi A, 2002, 2006 ; Mancebo M, 2008 ; Muis A-S 2014). L'identité « *désigne à la fois ce qui est unique, qui se distingue des autres, mais elle qualifie également ce qui est identique, c'est-à-dire ce qui est parfaitement semblable tout en restant distinct... L'identité se construit dans un double mouvement d'assimilation et de différenciation, d'identification aux autres et de distinction par rapport à eux* » (Marc 2004, p.34). Le territoire est la projection spatiale de la société allant du marquage et du découpage spatial à sa gestion et à son aménagement fondant la spécificité du groupe et son identité à la fois. Il cristallise les représentations individuelles et collectives et les symboles fondateurs, d'identification et de référence. Il forme la mémoire et permet, à l'individu et à la collectivité, l'ancrage et la projection.

Le territoire est un espace représenté, pratiqué et socialisé, hérité et voulu, accepté à la limite. C'est un espace produit, dans le sens matériel et idéal à la fois. Il permet l'intégration de l'individu dans le groupe et ce dernier à travers l'altérité. Le territoire relève aussi de l'ordre du discours, une fiction construite par un récit souvent contrôlé par le politique, qui médiatise les rapports entre la communauté, les individus et l'espace (Lafitte J, 2017), entre le groupe et les autres communautés et territoires. Il représente un discours qui permet la spatialisation du groupe et sa territorialisation. Le territoire s'inscrit inéluctablement dans l'avenir, il constitue l'espace d'appropriation d'un projet, d'un programme et d'une altérité (Muis A-S 2014), d'un ancrage individuel et collectif (Belhedi A, 2016, 2018). Ce territoire est le fruit d'un véritable jeu d'acteurs passés et actuels.

1.2.3- Le terrain du jeu des acteurs

Les acteurs font et défont le territoire et se donnent à un jeu subtil de rapports très complexes allant des conflits et des contradictions jusqu'aux ententes et la coopération : « *le monde est institué par les individus en fonction de leurs actions et de leurs intentions* »

(Débarbieux 1999) à travers les interrelations multiples et complexes qui lient et délient ceux qui décident, s'opposent, s'allient et finalement aménagent le territoire (Moine A, 2010). « *La référence du territoire n'est alors pas dans sa limite, mais dans la proximité spatiale* », une partie de son fonctionnement peut alors « *se réduire à un réseau extrêmement dense* » (Lévy J, 1991). Ces acteurs ont des rôles variables et différents et constituent un système d'action.

a- Les principaux acteurs

Les acteurs sont très nombreux mais un nombre réduit est déterminant vu leur capacité d'action. Sept types d'acteurs sont à privilégier dans l'action territoriale (Belhedi A, 2003) :

- 1- L'Etat intervient à tous les échelons et influence, par ses politiques et ses agences, les collectivités territoriales, la société civile et ses groupes, les entreprises et les citoyens ;
- 2- Les collectivités territoriales au sein desquelles s'exprime le monde politique à l'échelle régionale et locale ;
- 3- La société civile et ses groupes qui disposent d'un rôle notoire, effectif ou potentiel ;
- 4- Les intercommunalités dont le rôle ne cesse de s'affirmer entre l'échelon communal et régional, comme est le cas des grandes agglomérations qui regroupent plusieurs communes ;
- 5- Les entreprises dont la création et le développement passent par les opportunités offertes dans et par le territoire ;

A ces cinq catégories (Brunet R et al., 1992, 1998 ; Belhedi A 2003), il faut ajouter deux autres acteurs qui ne sont pas moins importants et se situent en amont et en aval :

- 6- Les individus, sans être tous des acteurs, ont des intérêts qui croisent ceux des autres catégories citées. Avec les individus, on a aussi les familles qui disposent souvent de stratégies propres qui investissent le territoire ;
- 7- Le système-monde modifie la valeur stratégique de certains espaces, oriente les choix et les flux à travers les mass-média, les réseaux, les TO ou la pression, les conflits et les guerres.

b- Les territoires, une production des acteurs

Outre l'espace matériel et les représentations sociales, le territoire est une création des acteurs, passé et actuels, qui constituent un système d'action en équilibre dynamique.

* Plus qu'un espace approprié, le territoire est un espace produit

Ces acteurs peuvent maintenir le système en équilibre, à travers un jeu complexe d'où la nécessaire coordination. Tout attribut est une combinaison d'un choix originel d'acteur et le résultat du jeu d'acteurs par la suite donnant lieu à une organisation des lieux, qui devient à son tour, organisante/organisatrice (Brunet R, 1980 ; Lemoigne J-L, 1984), en dotant le système d'acteurs d'une autonomie relative lui permettant d'évoluer, une autonomisation spatiale qui correspond à un territoire donné (local, régional, national), en tension permanente et ne se réduit guère à la seule appropriation ou l'identification. Le territoire est fait et défait par ses acteurs, un espace produit au sens matériel et idéal, même si ses limites restent stables pendant longtemps, son organisation interne est en perpétuel changement.

La gestion d'un territoire s'inscrit souvent dans un rapport de force constructif, qui sans être toujours conflictuel, peut avoir toutes les formes que dictent les intérêts de ses acteurs. Les jeux de pouvoirs, qui s'y déploient, varient et dépendent du nombre et de l'importance des acteurs en présence ainsi que des enjeux que représentent les différents lieux et espaces. Ces acteurs agissent en fonction de règles et de codes établis qui ont un rôle limitant les uns par rapport aux autres, conduisant ainsi à une relative stabilité dont on peut dénommer gouvernance, tacite et/ou subie, explicite et voulue, comme est le cas du fonctionnement d'un marché qui conduit à terme à la fixation des prix d'équilibre entre l'offre et la demande.

* Les systèmes d'acteurs produisent les territoires autour de la gouvernance

Devant la complexité croissante des territoires et la multiplicité de ses acteurs se pose la question de la gouvernance qui traduit « *un out idéologique pour une politique de l'Etat minimum* » qui replace les acteurs sur le devant de la scène politique, là où il ne peut plus jouer un rôle moteur (Roseneau J-N, 1992)]. La montée des acteurs et le recul de l'Etat et son affinement croissant depuis quelques décennies expliquent la tension permanente et explicite des territoires, liée aux contraintes peu prévisibles et aux temporalités différentes de divers processus en œuvre, modifiant sans cesse le contexte décisionnel des acteurs qui agissent plus ou moins selon les situations qui se renouvellent en permanence. Les contraintes sont liées à l'espace géographique dont l'organisation change dans le temps, le cadre législatif qui évolue selon une temporalité de quelques dizaines d'années, la donne politique qui se modifie selon un rythme moins que décennal, l'environnement global fluctuant et peu lisible au-delà d'une année et les idéologies qui se transforment en permanence (Moine A, 2010).

La réalité est plus complexe qu'elle n'y apparaisse suite au multipositionnement des acteurs. Le même acteur peut être partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et les décisions s'en trouvent ainsi fortement influencées, voire biaisées. Un acteur peut être dans plusieurs positions à la fois : un chef d'entreprise, un maire, un responsable politique, un gros propriétaire foncier, un membre d'un groupe de pression ou d'une association ou un actif de la société civile. Chaque décision prise se trouve inéluctablement influencée par les autres positions de l'acteur considéré et s'éloigne de la rationalité objective sensée être la sienne. En outre, avec l'émergence de nouveaux acteurs, liés à la décentralisation, les pouvoirs territoriaux se démultiplient et interfèrent et rendent la gestion des territoires de plus en plus difficile.

Si un équipement est localisé à tel endroit, ce n'est pas forcément en relation avec une loi d'organisation spatiale reconnue par la communauté scientifique ou l'acteur qui en a décidé, connaît une telle loi. C'est tout simplement parce qu'il y a un acteur politique influant, un acteur qui en a saisi l'occasion pour en profiter ou un groupe d'acteurs raisonnable, l'a souhaité ainsi, en dehors de toute « rationalité » scientifique (Moine A, 2010). Le système met en place, par la suite, tous les processus de régulation et de réajustement pour assurer un fonctionnement normal régi par les principes de l'auto-régulation et de la résilience. Ainsi, une zone rurale enclavée pourrait devenir une grande station balnéaire attractive, un village isolé devenir une ville dynamique qui concurrence la ville régionale. Ceci nous conduit à chercher une définition intégrée du territoire qui tient compte de la nature complexe et systémique du territoire.

Les structures matérielles et idéelles du territoire et le jeu complexe des acteurs en action font du territoire un véritable système.

1.3- Le territoire, un véritable système

Le territoire constitue un véritable système tellement il est complexe et le lieu d'interaction de toutes les structures et composantes : naturelle, économique, politique, sociale, culturelle et environnementale même si on a de la peine toujours à l'étudier comme tel. Rappelons qu'un système est une entité individualisée dont les parties se trouvent en interaction dynamique en vue d'une finalité : reproduction, développement, bien-être (De Rosnay J, 1975, Belhedi A, 1998, 2017). Son aménagement et sa gestion nécessitent d'abord une approche globale qui tiendrait compte de toutes les structures, composantes et parties et un large consensus entre les différents acteurs à l'œuvre.

Comme système, le territoire est régi par le principe de la complexité liée à l'interaction permanente de ses parties (De Rosnay J, 1975 ; Lemoine J-L, 1984). Il est composé de structures (topographique, topologique, économique, sociale, politique, mentale, culturelle, ...) et de sous-systèmes (géosystème, système de représentations, système d'acteurs...), doté de boucles de rétroaction et régi par les contradictions systémiques dans ses rapports avec l'espace

et l'environnement. Il est le lieu de multiples interactions qui le rendent sans cesse complexe compte tenu de l'importance de l'imprévisibilité en dépit des mécanismes d'auto-régulation à l'œuvre dont il est doté et de l'intentionnalité des acteurs qui le composent allant jusqu'à la contrariété, le conflit, voire le blocage même du système donnant lieu à des contradictions internes, voire des blocages. Dans les systèmes écologiques et biologiques, comme le corps humain, le rôle des parties et des sous-systèmes est déterminé par les fonctions complémentaires qui leur sont assignées.

Ces caractéristiques font que le territoire dépasse l'espace, il se trouve produit, voire bricolé, par les acteurs dépassant la seule appropriation de l'espace ou la simple identification. Il nécessite une définition plus intégrée (-ive) et rend la gouvernance une nécessité impérative.

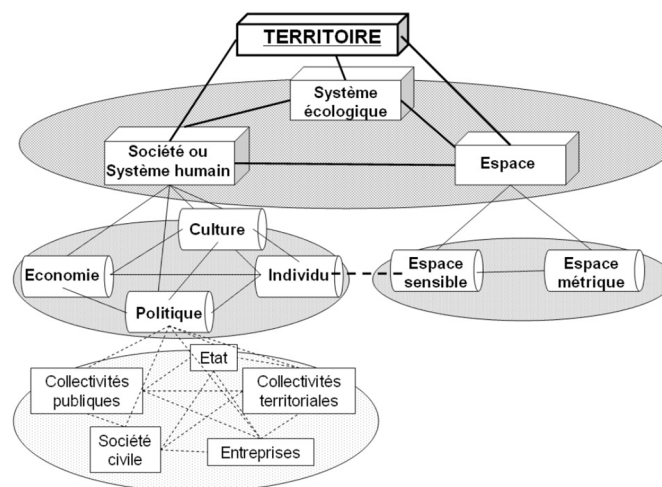
1.4- Pour une définition intégrée

Le territoire combine, dans une optique systémique, les trois composantes inséparables de l'espace géographique, l'espace socio-politique et l'espace vécu, « *le territoire est un système complexe qui évolue dans le temps en relation avec la boucle de rétroaction qui lie un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent aménagent et gèrent* » Moine A (2010). Le territoire est un espace produit au sens matériel et idéal à la fois, il est l'espace du « *bien chez soi et bien être ensemble* » (Di Méo G, 2001, p.35), il assure la socialisation et constitue un bien collectif (Belhedi A, 2006).

Plusieurs dimensions fondent ainsi le territoire. Le Berre (1995) distingue trois dimensions : la dimension identitaire où l'espace est approprié et revendiqué, la dimension matérielle qui résulte de l'usage que font les populations du territoire et la dimension organisationnelle caractérisée par les rapports de hiérarchie, de domination, de solidarité et de complémentarité (Muis A-S 2014). De sa part, Di Méo (2001) en distingue quatre dimensions : la dimension collective qui exprime la référence identitaire et l'appartenance au groupe, la dimension politique qui traduit le mode de maillage et de contrôle de l'espace, la dimension symbolique qui consolide l'appartenance et donne du sens et la dimension historique qui exprime l'épaisseur du temps, l'identité et justifie la destinée commune.

Il correspond à un triangle formé par l'espace (métrique et sensible), le système écologique et la société (culture, économie, politique...) dont la dimension politique se trouve marquée par les acteurs : Etat, collectivités, société civile, entreprises (Piot J.Y, 2003, 2007).

Schéma simplifié du territoire



Source : Piot J.Y, 2003, 2007

Le territoire est dual par essence, il a un aspect rationnel et fonctionnel qui en fait un objet qu'on peut monnayer, posséder et administrer. Il a aussi un aspect émotionnel et affectif

qui fait qu'il est une partie de nous au point où il devient erroné et insensé d'évoquer le territoire sans intégrer le lien qui l'unit à l'individu ou au groupe qui l'investit, y vit et l'occupe. A la notion de valeur s'associe celle de l'identité (Bonnemaison *et al.*, 1996, 1997 ; Muis, 2011) qui n'est point totalement affranchie de la dimension spatiale (Guérin-Pace, Filippova, 2008). Comment peut-on imaginer développer durablement les territoires sans prendre en compte l'identité qui en découle et qui fabrique même le territoire ? « *Toute la difficulté de l'analyse réside dans ce triptyque : objet, valeur et identité* » [...] « *Ainsi, les identités fabriquent des territoires et les territoires des identités* » (Muis A-S, 2014).

Le territoire devient à la fois un facteur, un objet, un objectif et un projet du développement. Dans ce cadre, on a vu émerger trois concepts depuis trois décennies : l'intelligence territoriale comme approche et outil combinant intelligence économique et développement communautaire depuis 1998 (Girardot J-J, 2010), le développement durable depuis les années 1990 qui vise la durabilité qui repose sur trois piliers : une économie viable, une société équitable et un environnement vivable, enfin le développement territorial émerge depuis les années 2000 qui implique les ressources et les acteurs appropriés, vise un secteur et des espaces donnés (Belhedi A, 2016, 2018). Ces trois concepts émergents font appel et nécessitent la gouvernance, en particulier la gouvernance territoriale.

2- De la gouvernance à la géogouvernance

Le recul de l'Etat-Providence et/ou son désengagement et la montée des acteurs depuis quelques décennies font que la gouvernance est devenue incontournable dans la gestion des affaires publiques.

2.1- La gouvernance : le mode de gérer à la mode

La *gouvernance*, dans son sens premier est « *la manière de gouverner* », elle renvoie à des échelles et des champs différents allant de la gestion d'une entreprise aux décisions publiques et la gouvernance d'un pays, voire du monde (Létourneau, 2009, Paquet 2009), c'est l'ensemble des processus et des institutions qui participent de la gestion politique d'une société (Lévy J et Lussault M, 2003). Comprenant tous les acteurs, elle est au gouvernement ce que le politique est à la politique (Lévy J et Lussault 2003) : régulation sociale, gestion efficace, coordination, résolution des conflits, limitation du rôle de certains acteurs hégémoniques (Etat en particulier, Parti, groupe...), interaction horizontale et transversale...

De l'anglais « *governance* », « *la gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation...* » (La Toupie). Elle a pour l'IT Governance Institute, la gouvernance a « *pour but de fournir l'orientation stratégique, de s'assurer que les objectifs sont atteints, que les risques sont gérés comme il faut et que les ressources sont utilisées dans un esprit responsable* ». Elle veille en priorité au respect des intérêts des ayants droits (citoyens, pouvoirs publics, partenaires, actionnaires...) et à faire en sorte que leurs voix soient entendues dans la conduite des affaires (La Toupie). Utilisé au début pour désigner la manière dont un gouvernement exerce son autorité économique, politique et administrative et gère les ressources d'un pays en vue de son développement, le concept a ensuite été étendu à la gestion des entreprises, de politiques publiques, des projets et des territoires.

La gouvernance, considérée comme « l'exercice des pouvoirs économiques, politiques et administratifs pour gérer les affaires des pays à tous niveaux » (PNUD, 1997) se distingue du gouvernement qui se réfère aux institutions (Mancebo 2008). Il ne s'agit surtout de gérer et de co-construire la décision. La Banque mondiale (World Bank, 1994, p.14) la considère

comme l'« *action de gouverner pour obtenir un développement économique, social et institutionnel durable* ».

La gouvernance part du principe de la pluralité des acteurs et de la nécessité de leur équité (gagnant/gagnant). Le PNUD (1997) détermine la « bonne » gouvernance, comme devant être « *participative, transparente et responsable (...). La bonne gouvernance assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement* ». Cette gouvernance a émergé dans un cadre spécifique des années 1980, caractérisé par le recul de l'Etat et la montée des acteurs.

2.1.1- Le cadre de l'émergence de la gouvernance : la montée des acteurs

C'est dans la mise en place des Agendas 21 que le concept de gouvernance a été le plus fréquemment utilisé, « *avec la prudence écologique, l'équité sociale et l'efficacité économique, la gouvernance [...] est souvent présentée comme étant le 4^e pilier du développement durable* ». Gouvernance et participation citoyenne sont intimement liées, la première étant « *comprise comme les relations entre l'Etat et la société civile* »².

L'émergence de la notion de gouvernance (Lorrain, Stoker, 1995) s'inscrit dans un contexte marqué par la fragmentation et le retrait de l'État, l'accroissement du secteur privé, la montée de la société civile et des collectivités territoriales (Le Galès P, 1995, 2003). Elle est liée à l'affirmation d'une diversité d'acteurs et leur implication grandissante dans l'action publique. L'existence de réseaux et de groupes d'acteurs ayant chacun leurs propres logiques et intérêts les conduit souvent à résister aux injonctions du pouvoir central et contrarier les autres acteurs donnant lieu parfois à conflits et le blocage de l'action.

La gouvernance est l'ensemble des arrangements formels et informels entre intérêts privés et publics, à partir desquels sont prises et mises en œuvre les décisions (Le Galès P, 1995, 2003). La multiplicité des acteurs, de leurs statuts et leurs logiques, questionne le sens du leadership politique et la négociation des objectifs communs. Le pouvoir est fragmenté et pose la question du pilotage et sa légitimité. La gouvernance donne un cadre de légitimation à la fragmentation et au bricolage de l'action publique (Le Galès P, 1995). La présence d'acteurs divers avec des objectifs propres nécessite la négociation d'une vision partagée et d'objectifs communs posant ainsi les principes de la gouvernance.

2.1.2- Les principes et les concepts basiques de la gouvernance

Cinq principes fondent la gouvernance : 1- *l'ouverture* qui assure la transparence du fonctionnement des institutions, 2- *la participation* des acteurs et des citoyens qui permet leur implication dans la conception, la décision et la mise en œuvre des politiques publiques, 3-*la responsabilité* dans le souci de clarifier le rôle de chacun dans les processus, 4-*l'efficacité* qui implique l'évaluation des politiques préconisées, 5- *la cohérence* de nature à permettre la coordination entre les différents niveaux et les divers acteurs (Bonerandi E et Santamaria F, 2011).

La gouvernance est associée à quatre concepts basiques : *la multiplicité des acteurs, la décision partagée, la gestion décentralisée et le bien commun géré par la sphère privée*. La participation de la société civile à la définition des politiques publiques et le rôle de contrôle qu'elle peut exercer dans la mise en œuvre du processus décisionnel relatif au bien commun est

² Cf. McCarney, Halfani et Rodriguez 1995, cité par Lungo (communication du Cap 1998), in Bailly et al. La gouvernance est d'ailleurs l'objet du 10^e principe de la déclaration de la Conférence Internationale de Rio (ONU, 1992) où il est dit qu'« *en théorie, la participation de la société civile est indispensable pour le développement de rapports de gouvernance urbaine démocratique* » (Lungo, 2000).

considérée comme indispensable, pour permettre une appropriation sociale en particulier. La gouvernance se rapproche du développement durable dans le sens où pour être qualifiée de « bonne », elle doit être « participative, transparente et responsable » (PNUD, 1997) ; reposer sur un processus participatif et une décision « co-construite » pour reprendre Patrick Le Galès (1995, 2003). La gouvernance repose sur quatre principes fondamentaux : la responsabilité, la transparence, l'Etat de droit et la participation (La Toupie) ; on pourrait se demander sur sa finalité et questionner sa légitimité.

2.1.3- La finalité questionnée

La finalité de la gouvernance diverge selon les protagonistes. Elle fondée sur la disparition du conflit, de la force et des oppositions. Elle se construit sur l'idée d'une liberté partagée, respectée, d'une paix acquise et d'un équilibre dans l'échange et la transparence. Pour les uns, elle assure la libéralisation des sociétés en limitant le rôle des États et des élus. Pour les autres, elle est une voie de démocratisation du fonctionnement étatique, avec la mobilisation de la société civile et les initiatives locales et politiques. Ces valeurs sont-elles seulement envisageables ? Comment affirmer son identité sans se confronter avec autrui et sans un rapport de force ? (Muis A-S, 2008, 2014).

Le concept de bonne gouvernance est issu de la théorie micro-économique et de la science administrative anglo-saxonne, il a été diffusé dans les années 1980 par la Banque mondiale comme la condition nécessaire des politiques de développement. Ses détracteurs y voient une idéologie de désengagement, voire de recomposition de l'Etat qui s'inscrit dans la vision de l'Etat minimal, depuis le tournant néolibéral des années 1980 (La Toupie).

2.1.4- Le versant social de la durabilité

La gouvernance constitue le versant politique de la durabilité, en associant tous les acteurs, « décideurs/acteurs/usagers/citoyens », sur le territoire d'action et de vie à la fois selon Ulrich Beck (2001) qui considérait que l'expertise profane est aveugle sans l'expertise scientifique, mais celle-ci est insensée sans la première. Une démarche d'information/formation réciproque de tous les acteurs s'impose pour aboutir à des projets partagés par les différents acteurs allant de la simple information au partenariat dans une démarche de co-construction des projets, en passant par la simple information, la consultation, l'association des acteurs, l'accompagnement ou le simple soutien à la conduite de leurs projets. Ce processus d'interaction privilégie la démocratie participative aux dépens de la démocratie représentative qui s'avère parfois limitée mais pose la question de l'intérêt commun et sa légitimation.

2.1.5- L'intérêt commun ? leadership de légitimité

Les études ont montré que la démocratie participative n'est pas une tâche aisée (Blondiaux, 2008 ; Rosanvallon, 2008). La difficulté réside dans la conciliation de l'hédonisme (préoccupations immédiates des individus) et le bien commun dont on ne perçoit pas toujours ni la délimitation, ni le groupe l'exprimant. Au sein de la société civile, le tissu associatif souvent à caractère défensif, s'interpose parfois entre les élus et les citoyens et capte, de manière sélective, une partie des aspirations de ces derniers. Cette démarche de contestation, rarement désintéressée, soulève la question de la représentativité et de la légitimité de ces acteurs dans le processus émergent de participation. Car ce volontarisme associatif, sans poser la question de compétence, ne favorise ni une large diffusion de l'information géographique en direction des citoyens, ni une prise en compte réelle des aspirations légitimes de ces derniers.

2.1.6- Un mode d'organisation et d'accommodement limité ?

La gouvernance est un mode d'accommodement des acteurs (Laganier R, Villalba B et Zuindeau B, 2002) : « *De manière minimale, nous pouvons envisager la gouvernance comme*

un mode d'organisation des acteurs (institutions, entreprises, associations...), plus fondé sur l'accommodement que sur la domination, et destiné à concevoir et à mettre en œuvre un projet ». La gouvernance doit tenir compte de tous les points de vue même celles qui sont opposés. « *La « bonne » gouvernance est de confronter les avis même contradictoires des citoyens concernés et de faire ressortir la complémentarité des points de vue et non leur opposition au projet choisi par les élus* » [...] « *Le développement durable passe par la reconnaissance des territoires et donc celle des identités (individuelles et collectives) qui en découlent ; ce qui suppose une gouvernance qui tienne compte de celles-ci et qui contribue à les respecter* ». La revendication et le désaccord sont des indicateurs d'appropriation territoriale (Muis A-S, 2014).

La gouvernance s'intéresse surtout au volet institutionnel et fonctionnel, le rapport à l'espace se trouve souvent évacué et la nécessité s'est faite sentir d'intégrer la territorialité.

2.2- A la gouvernance territoriale et la géogouvernance

Le recours à la gouvernance territoriale s'est imposé pour assurer la cohérence spatiale des différentes politiques sectorielles, elle est « *l'expression d'arbitrages entre différents intérêts au niveau d'un territoire* ». La dimension spatiale se limite souvent au cadrage spatial et à la territorialisation des différentes politiques du développement selon un schéma qui reste toujours descendant³ dominé par l'Etat et ses organes déconcentrés. La gouvernance territoriale consiste à assurer la coordination et la coopération verticale (échelles) et horizontale (territoires, acteurs et politiques sectorielles)⁴. "*La problématique de la gouvernance territoriale pose ainsi la question de la centralité de l'Etat, de la démocratie, et de la citoyenneté, sous l'angle de l'identification des espaces de débats et de participation politique*" (Joye, Leresche, 1997, p.283)⁵. Pour cette raison, la géogouvernance s'est imposée depuis plus d'une décennie.

2.2.1- La géogouvernance comme mode d'expression territoriale

La *géogouvernance* est la gouvernance d'un territoire donné par le groupe social qui l'occupe par une démarche assurant la connaissance partagée du territoire actuel en vue de co-construire le territoire de demain. Le terme a été employé en 2005 par Paquet « *The New-Geo-Governance* », les géographes s'y trouvent bien placés pour comprendre et expliciter les enjeux spatiaux, ils peuvent jouer le double rôle de *passseurs de savoirs sur le territoire* (à la fois géographique et profane).

L'accès de tous les acteurs aux connaissances des (sur les) territoires, grâce à la visualisation dynamique interactive, permet la « géogouvernance », entendue comme la « *gouvernance sur, pour et par les territoires* » selon une démarche ascendante et descendante à la fois, s'appuyant sur les méthodes et les outils de l'analyse spatiale et les NTIC qui rendent compte des enjeux, des risques encourus et des évolutions possibles à différents horizons

³ Au début, l'aspect organisationnel et fonctionnel primait et le territoire était là comme support de l'action publique. C'est le cas de la démocratie-monde proposée par Lamy (2004), la géocratie (Péguy, 2001) pour gérer la Terre. L'entrée à la gouvernance s'est opérée à partir du développement durable (Mathieu, Guermond, 2005), de la gouvernance urbaine (Dorier-Apprill, 2006). Cf. Lamy P, 2004, *La démocratie-monde. Pour une autre gouvernance globale*. Paris, Le Seuil, 90 p; Péguy C.-P, 2001, *Espace, temps, complexité. Vers une métagéographie*, Belin- Reclus, 283 p; Mathieu N, Guermond Y, 2005, *La Ville durable, du politique au scientifique*. Ed. INRA, CEMAGREF, CIRAD, IFREMER, NSS, 285 p; Dorier-Apprill E, (dir), 2006, *Ville et environnement*, Paris, SEDES.

⁴ « *Les actions de gouvernance territoriale sont des actions qui, à différents niveaux géographiques, : a) garantissent la coordination et la coopération verticale (multi-niveaux) et horizontale (entre les territoires, les acteurs et les politiques, b) permettent la participation et, comme résultat, c) promeuvent un développement spatial durable* » (ESPON, 2007, p.19, cité et traduit par Bonerandi E et Santamaria F, 2011).

⁵ Cité, p.10, par Laganier R, Villalba B et Zuideau B, 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et territoires*.

temporels (CML termes), en les mettant à la portée de tous les acteurs concernés : décideurs, gestionnaires, experts, usagers, opérateurs et citoyens. Toutefois, une double exigence s'impose pour assurer la participation active des citoyens à la gestion de leur espace de vie : d'abord l'information/formation à la connaissance du territoire, ensuite la prise en compte des besoins/attentes des citoyens dans les (des) projets ; mais le biais politique est inévitable.

2.2.2- Lorsque l'enjeu politique se conjugue avec souci hédonique du citoyen

Pour avoir l'adhésion de la population à leurs projets, les politiques ont souvent tendance à privilégier le concret, le court terme et le local rejoignant ainsi le souci hédonique du citoyen, réduisant souvent une réalité territoriale très complexe qui concerne aussi le moyen et le long termes, les autres échelles spatiales (régionale, nationale) et les autres territoires (contigus ou distants) à travers les impacts, les portées spatiales et les enjeux distants⁶ (Cheylan, 2001).

La géogouvernance privilégie les relations transversales entre élus, experts, usagers et citoyens ainsi que les négociations horizontales entre les échelles d'action fondées sur le partenariat et la contractualisation⁷. Elle mobilise, à l'instar de l'intelligence territoriale, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les observatoires et les indicateurs territoriaux pour le partage des informations et une meilleure connaissance des représentations spatiales et sociales entre les acteurs. La démarche croise les connaissances profanes et expertes pour spatialiser le fonctionnement/dysfonctionnement territorial, les enjeux spatiaux et les espaces à enjeux.

2.3- La construction du concept de géogouvernance

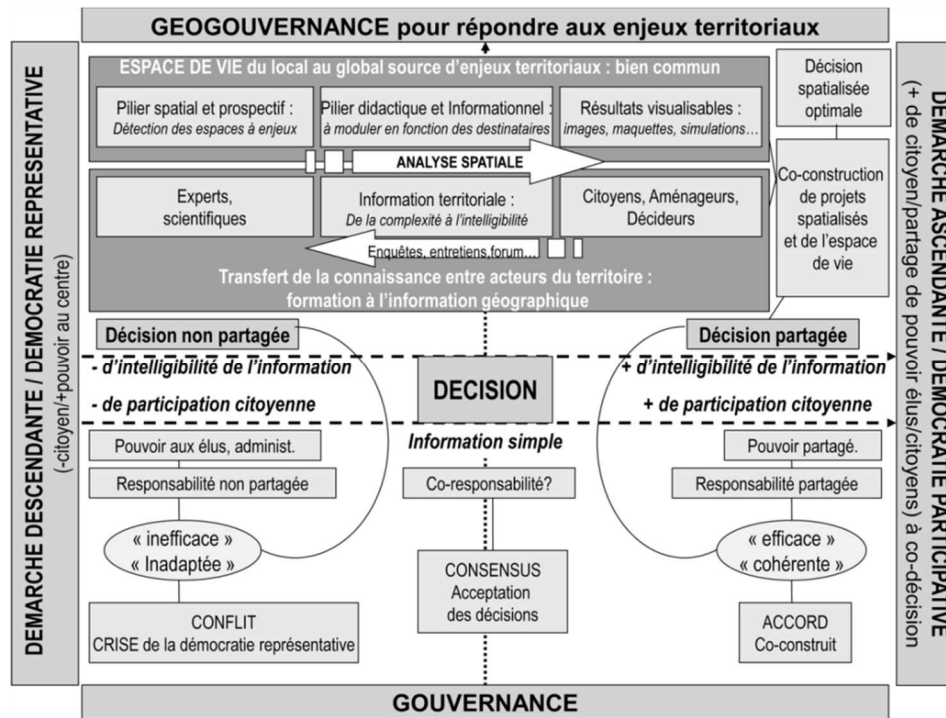
Le concept de géogouvernance est fondé sur le socle de la gouvernance avec le territoire au cœur, combinant à la fois la démarche ascendante et descendante avec un passage de la démocratie représentative descendante (*top-down*) à la démocratie participative qui s'appuie sur une démarche ascendante (*bottom-up*) et un principe décisionnel partagé où la participation citoyenne est centrale.

L'inefficacité de la démocratie représentative à mettre en œuvre la participation citoyenne et l'absence du dialogue entre pouvoir et citoyens débouchent sur une situation de conflit et de crise permanente où ni la décision, ni la responsabilité ne sont partagées. La participation citoyenne devient ainsi incontournable. Ce passage n'est possible qu'avec la mise à disposition des acteurs, notamment les citoyens, d'une information territoriale intelligible et pertinente, des représentations spatiales des uns et des autres, autour du projet considéré, pour permettre à tous d'en appréhender les enjeux territoriaux et déchiffrer le territoire dont l'organisation est fort complexe (Voiron *et al.* 2007). L'analyse spatiale constitue un outil de formation/information territoriale.

La géogouvernance pour répondre aux enjeux territoriaux

⁶ « Les politiques veulent avoir l'assentiment de leur population en donnant des réponses concrètes, locales et à court terme, là où il faut au contraire compliquer la réponse parce que la société est complexe... » (Rosanvallon 2008).

⁷ Dans ce cadre, on a l'intelligence territoriale (Bertacchini *et al.*, 2006) dont l'un des objectifs est d'opérationnaliser l'action de gérer les territoires et assurer leur développement.



Source : Dubus N., Helle C., Masson-Vincent M., 2010, cité par Masson-Vincent et al 2012

2.4- L'apport de l'analyse spatiale : pertinence et confrontation de l'effet spatial

L'analyse spatiale constitue un outil pour la connaissance du territoire, des pratiques territoriales et des desirata des habitants à la fois (Caron *et al.* 2005) dans une démarche combinant la compréhension à l'action, des microprocessus de la vie quotidienne aux structures globales. L'acquisition, la modélisation, la représentation et le partage de la connaissance territoriale complexe sont rendus possibles permettant l'interaction et l'articulation entre les savoirs : le savoir-expert, le savoir-faire de la société civile et le savoir profane du citoyen.

L'analyse spatiale permet aussi de visualiser la représentation spatiale des individus et de voir le décalage entre l'occupation perçue de l'espace et celle qui résulte des bases de données. Elle permet de déchiffrer l'intelligibilité des données spatiales dont la lecture reste fort difficile même pour les spécialistes de l'espace : spatialisation de l'information, modélisation spatiale, simulation, systèmes-experts, systèmes multi-agents, passage inter-échelles à partir des études de cas⁸, élaboration d'indicateurs spatiaux appropriés⁹, ...

La géogouvernance permet de révéler les enjeux de l'action spatiale, de prendre en compte les stratégies des acteurs, de favoriser leur dialogue, afin que soit co-construit un territoire de vie en accord avec la volonté des habitants et que soit prise « une décision spatialisée optimale » (Dubus, Helle et Masson, 2010), plutôt sub-optimale dans la mesure où l'information reçue n'est jamais totale, complète ou réelle (Belhedi A, 2012). Les enjeux spatiaux peuvent être analysés, mis à la connaissance de tous à travers un géoportail interactif qui assure le partage et l'interactivité instantanée de tous et conduit à évaluer et rectifier le tir au moment opportun pour co-construire des solutions consensuelles les territoires de demain.

⁸ Elaboration des règles de transition de l'état agricole ou naturel à l'état artificialisé et simuler, à l'aide de Systèmes Multi-Agents (SMA) l'évolution de l'occupation du sol régionale, à moyen et à long termes.

⁹ La réactivité au changement de l'occupation du sol évaluée, pour chaque lieu, la *probabilité de réactivité* à un changement (infrastructure, équipement, opération d'aménagement) en fonction de la position, de la distance au centre et aux axes... Cet indicateur permet d'anticiper les réactions de la population dans les différentes zones et constitue un instrument d'action entre les mains des décideurs en matière de développement territorial.

Cette co-construction négociée fait appel aussi à des méthodes et des outils qui sont restés jusqu'ici peu pratiqués¹⁰ et/ou sont à inventer : l'analyse des enjeux et des stratégies, des réseaux sociaux, des processus décisionnels, des jeux rôle et de pouvoir, la modélisation d'accompagnement, les simulations de scénarios ; la géovisualisation dynamique et les systèmes experts se trouvent parfaitement indiqués pour reconstituer la dynamique territoriale et voir les impacts spatiaux et à mettre à profit.

On peut citer quelques exemples où l'analyse spatiale se trouve mobilisée : les incendies de forêt, le réseau bus urbain ou le développement de l'habitat spontané :

* Le risque d'incendie dans les interfaces habitat-forêt (Lampin C, 2009 ; Lampin-Maillet, 2010) constitue un exemple qui permet à partir des travaux académiques au niveau communal, de descendre au niveau micro-spatial à l'échelle de l'habitation et de remonter à l'échelle régionale. Chaque habitant pourrait mieux connaître le niveau de risque auquel son habitation se trouve soumise et pourrait réduire plus efficacement sa vulnérabilité en diminuant la végétation susceptible de s'enflammer et de propager le feu, en protégeant sa maison. Le citoyen devient un acteur actif pour limiter les incendies de forêt (Dubus et al. 2010). La multiplication récente des feux de forêt en Tunisie milite en faveur de la mobilisation de tel outil dans les espaces forestiers.

* Après une grève des lycéens déclenchée à la suite d'un changement d'horaire, les élèves ont été initiés à l'utilisation d'un système d'information géographique (SIG) et la visualisation des données à Annecy (France), les résultats ont été communiqués aux parents, aux techniciens et aux responsables qui y ont trouvé un grand intérêt pour trouver une solution (Piot, 2003, cité par Dubus et al., 2010, Piot 2005).

* La diffusion de l'habitat spontané qui constitue près de 40% de nos villes peut être analysée et modélisée spatialement pour expliciter les étapes de passage d'un état à un autre et extrapoler l'évolution future d'un quartier (Herguem A, 2005), voire d'une ville entière.

* La simulation de l'érosion des plages et la surfréquentation des plages constituent des exemples intéressants à analyser pour en limiter les dégâts.

La géogouvernance est un processus visant à une connaissance partagée du territoire à partir des multiples visions des acteurs pour co-construire le territoire de demain à l'aide de l'analyse spatiale qui place l'information géographique au cœur du processus décisionnel portant sur l'espace de vie. Les NTIC (systèmes d'information géographique, modélisation, Géoportail, ...) permettent de visualiser les enjeux territoriaux et les rendre compréhensibles par les citoyens et les usagers. Elles favorisent le partage des connaissances et le débat équilibré entre tous les acteurs du territoire : experts, décideurs, société civile, élus et citoyens.

Deux concepts rattachés à la gouvernance territoriale se trouvent souvent sollicités qu'il convient d'éclairer ici, il s'agit de l'intelligence territoriale et du développement territorial.

3 - L'intelligence territoriale, support de la gouvernance

L'intelligence territoriale s'appuie sur les deux concepts du territoire et de la gouvernance auxquels s'ajoute la dimension informationnelle avec la mobilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

3.1- Un outil d'une meilleure gouvernance de la société de l'information

L'intelligence territoriale est l'organisation des connaissances utilisées et partagées par l'ensemble d'acteurs d'un territoire donné, afin d'observer et d'analyser collectivement dans le

¹⁰ Animation et dynamique de l'interaction sociale autour des projets de territoire, outils de l'analyse quantitative et qualitative (entretiens, « cartographie » cognitive, analyse des transactions autour d'objets de négociation, ...)

but d'une meilleure gouvernance territoriale et dans l'objectif d'un développement durable. Le rapport entre connaissance et information d'un côté et gouvernance de l'autre est bi-univoque, la transparence constitue un critère qui revient souvent pour qualifier la bonne gouvernance.

Pour cela, certains problèmes se posent et doivent être résolus :

- La plupart des informations et des indicateurs sont publiés au niveau des délégations, voire des gouvernorats même, mais rarement celui de la commune alors que de nombreux projets de développement concernent des espaces communaux, voire infra-communaux.

- La diversité des découpages territoriaux pose problème et doit être harmonisée et simplifiée pour une meilleure cohérence territoriale et un partage efficace des informations et des objectifs.

- Le sens et le mode de confection des indicateurs ne sont pas simples à comprendre pour les non spécialistes tandis que leur actualisation fait souvent défaut.

- Les observatoires territoriaux et la standardisation des indicateurs territoriaux constituent des outils précieux pour permettre une large accessibilité à la connaissance et à l'information territoriale.

L'intelligence territoriale embrasse ainsi plusieurs champs qui touche la gouvernance et le développement territorial ce qui nous amène à spécifier davantage la nature de ce domaine.

3.2- L'IT : Entre l'intelligence économique et développement communautaire

L'intelligence territoriale s'ordonne selon un spectre qui va de l'intelligence économique jusqu'au développement communautaire. A l'instar d'une entreprise, l'intelligence économique consiste à traiter l'information pour soutenir la stratégie territoriale autour du trinôme : Veille, Protection, Influence¹¹. Le terme « *intelligence territoriale* » a été proposé en 1998 par Girardot pour illustrer une approche scientifique, systémique et pluridisciplinaire du développement des territoires¹², mais les définitions varient selon les auteurs¹³ et les approches

¹¹ « *L'intelligence économique consiste en la maîtrise et la protection de l'information stratégique pour tout acteur économique. Elle a pour triple finalité la compétitivité du tissu industriel, la sécurité de l'économie et des entreprises et le renforcement de l'influence de notre pays* » (Juillet A, 2006). Le développement communautaire « *fait référence à des changements volontaires dans, par et pour la communauté* » (Dimitriu Sandu, cité par Girardot J-J, 2010).

¹² « *L'intelligence territoriale est un moyen pour les chercheurs, pour les acteurs et pour la communauté territoriale d'acquérir une meilleure connaissance du territoire, mais également de mieux maîtriser son développement* » [...] « *L'intelligence territoriale est notamment utile pour aider les acteurs territoriaux à projeter, définir, animer et évaluer les politiques et les actions de développement territorial durable* » (Girardot 2000). C'est « *l'ensemble des connaissances pluridisciplinaires qui, d'une part, contribue à la compréhension des structures et des dynamiques territoriales et, de l'autre, ambitionne d'être un instrument au service des acteurs du développement durable des territoires* » (cité par Meyer V et al., 2018)

¹³ Voir à ce propos Cf. Meyer V et al, 2018. Selon Angélique Tholoniati et Khaled Bouabdallah (2006), l'IT est « *l'organisation innovante, mutualisée et en réseau, de l'ensemble des informations et connaissances utiles au développement, à la compétitivité, à l'attractivité d'un territoire, collectivement et pour chacun de ses acteurs* », Cf. Bouabdallah K, Tholoniati A, 2006, « *Pôle de compétitivité et réseaux de proximité : l'émergence d'une nouvelle dynamique de proximité ?* ». 5^{es} Journées de la Proximité, Bordeaux 28-30 juin, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00115647/document>, 19 p.

Pour Houda Neffati et Jean-Jacques Girardot (2014), « *l'IT est une science polydisciplinaire dont l'objet est de promouvoir le développement des territoires, dans ses dimensions économiques, sociales, et environnementales. Son sujet est la communauté territoriale. L'objectif est d'impulser, à l'échelle d'un territoire, une dynamique de développement durable reposant sur : une interaction entre la connaissance et l'action ; un partage d'information ; une concertation dans l'élaboration des projets et une coopération dans la conduite et l'évaluation des actions* ». Cf. Neffati H., Girardot J-J., 2014, « *L'intelligence territoriale 25 ans déjà* » *Les cahiers de l'administration*, hors-série de la revue *Administration Supplément* au N° 244, 2014, pp 139-144.

Girardot (1999) revient pour préciser que « *l'intelligence territoriale réfère plutôt à l'intelligence collective qui associe les compétences de manière coopérative en vue d'argumenter, de réaliser et d'évaluer des projets*

varient autour de trois axes : pragmatique, sémantique et écologique (Ben Slymen S, 2014). L'intelligence territoriale est à l'intersection d'une double approche, descendante qui véhicule l'attractivité, et ascendante qui prône le développement durable ; la clusterisation associe à la fois la coopération et la concurrence (Helmi D et Kasmi A, 2022).

L'appropriation et le partage de l'information et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent une étape indispensable pour que les acteurs puissent agir de façon pertinente et efficiente. « *L'intelligence territoriale met les technologies de l'information au service du développement durable des territoires dans la société de la connaissance en respectant les principes de la gouvernance démocratique : participation, approche intégrée et partenariat* » (Girardot 2010). Le partenariat constitue l'instrument de l'approche globale, il va à l'encontre de la concurrence et se fonde sur la coopération. Les réseaux permettent aux acteurs privés de prendre part aux processus de prise de décisions dans le cadre de la démocratie participative tout en recourant aux NTIC au sein des territoires pour conduire à une intelligence collective, embarquée avec des systèmes d'information partagés et coopératifs (cartographie en ligne, analyse de données, SIG) qui associe les compétences de manière coopérative en vue d'argumenter, de réaliser et d'évaluer des projets innovants, adaptés et pérennes et permettant au plus large public, notamment les acteurs, d'accéder à l'information et à la connaissance territoriale.

L'auteur rapproche les deux approches et propose que « *l'intelligence territoriale est la science dont l'objet est le développement durable des territoires et dont le sujet est la communauté territoriale* ».

« *L'intelligence territoriale se traduit par l'organisation innovante, mutualisée et en réseau, de l'ensemble des informations et connaissances utiles au développement, à la compétitivité, à l'attractivité d'un territoire* ». (Zeryouh A, Daabaji A, 2022).

On peut dès lors se demander quels sont les domaines de l'intelligence territoriale ?

3.3- Les domaines de l'intelligence territoriale

On peut distinguer quatre domaines : la connaissance scientifique théorique, les méthodes d'analyse, la gouvernance territoriale et les outils de l'intelligence territoriale.

- Dans le domaine *scientifique et théorique*, l'intelligence territoriale vise à rassembler et intégrer les connaissances multidisciplinaires en vue d'élaborer une approche globale des structures, des dynamiques et des systèmes territoriaux, indispensable au développement durable : le territoire, le développement durable, l'approche culturelle du territoire...

- Au niveau *méthodologique*, il s'agit d'identifier et développer les méthodes d'observation et d'analyse des territoires. Elle utilise les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour partager et diffuser largement l'information territoriale : analyse multicritères, analyse spatiale... Les observatoires territoriaux identifient et harmonisent les indicateurs territoriaux utiles au développement durable dans le cadre de systèmes d'information territoriaux (SIT). Ils élaborent au besoin les indicateurs territoriaux appropriés et assurent la gestion du processus informationnel de la collecte des données à l'édition en ligne des résultats.

innovants, adaptés et pérennes ». Cf. Girardot J.-J., 1999, « Transfert technologique et construction des savoirs », pp.132-144, in M. Masselot Girard et M. Griselin, (dirs.), *Multimédia et construction des savoirs*, Colloque de Besançon, Belfort.

Vernon Prior (2010) considère l'intelligence collective comme « *une forme de réseau, qui a été activé par l'évolution récente des technologies de l'information* ». Cf. Prior V, 2010, « Language of business intelligence », <http://www.markintell.com/introduction-vernon-prior>.

Philippe Dumas (2004) a rapproché « *l'intelligence comme processus cognitif et d'organisation de l'information, et le territoire comme espace de relations signifiantes* » tandis que Bertacchini (2004) l'assimile à l'appropriation des ressources territoriales. Bernard Corbineau (2005) va jusqu'à l'assimiler au développement durable : « *Qu'est-ce que c'est l'intelligence territoriale sinon l'intelligence de vivre ensemble dans un espace-temps donné*. Enfin Thierry Ferrari (2005, cité par Girardot J-J 2010) pense que « *L'intelligence territoriale ne peut pourtant pas exister sans faire appel aux technologies de l'information et sans mobiliser les compétences au service de l'attractivité et de la compétitivité des territoires* » ce qui la rapproche de l'intelligence économique.

- En matière de *gouvernance*, l'intelligence territoriale évalue la gouvernance territoriale participative caractérisée par les partenariats multisectoriels et par l'équilibre entre le secteur public, compétitif et coopératif ou associatif. Elle étudie les principes éthiques qui garantissent une prise en compte équilibrée des besoins, une distribution équitable et la pérennité des ressources, grâce au partenariat et à la participation.

- *La conception et la réalisation des outils appliqués* pour, avec et par les acteurs territoriaux qui aspirent à développer leurs territoires dans le cadre du développement durable et de la gouvernance démocratique. Elle adapte et transfère des modules des outils génériques pour les rendre accessibles aux acteurs territoriaux. Elle définit les spécifications techniques des outils. Chercheurs et acteurs co-construisent les outils utiles pour argumenter, gérer et évaluer les projets de développement durable des territoires.

L'intelligence territoriale regroupe la surveillance environnementale, la protection des patrimoines naturel matériel et immatériel et la communication entre les acteurs. « *L'intelligence territoriale passe par l'interprétation des données et débouche sur de la connaissance autant que sur l'action. Elle conduit donc à la prise de décision* » (Meyer V et al., 2018) où la communication est l'affaire de tous et non d'une poignée d'experts où « sachants » et acteurs se situent au même niveau dans un Processus d'Intelligence Territoriale Adapté (PITA) selon les spécificités et les contraintes des territoires. L'intégration triptyque, observatoire-territoire-intelligence territoriale, permet de dépasser la vision globale et instrumentale. *La confiance entre acteurs* constitue un instrument fondamental dans ce processus et *l'appartenance au territoire* représente un atout majeur conduisant à l'attachement, à la mobilisation et à l'ancrage où l'observatoire (système d'information territoriale, SIT) est une composante essentielle du processus d'intelligence territoriale et dont la tâche ne se limite pas à la collecte, la diffusion de l'information est plus critique. Le rôle des systèmes d'information est dans un double sens : assurer la circulation de l'information entre les acteurs et la richesse des initiatives dans le cadre d'approches participatives en faveur du développement durable, mais aussi le développement du sentiment d'appartenance et de la culture de la territorialité par l'implication de la population (Meyer V et al., 2018). Dans ce cadre, des réseaux de l'intelligence territoriale ont été mis en place depuis le début de ce siècle.

3.4- Les réseaux de l'intelligence territoriale à l'œuvre

Plusieurs réseaux existent notamment en Europe et en Amérique : Réseau Européen d'Intelligence Territoriale, la caENTI, la méthode d'observation communautaire *Catalyse*, initiée en 1989, dans une quarantaine de territoires et consacrée en 1998 : *Catalyse*, Réseau TIC et territoires, REIT, CaENTI,...¹⁴

¹⁴ - La Communauté Catalyse dispose de plus de 80 observatoires où les acteurs et les chercheurs sont liés pour réaliser des diagnostics territoriaux, évaluer des projets locaux et d'évaluation territoriale avec un portail.

- Le réseau TIC et Territoires : Principalement animé par le laboratoire I3m (Information, Milieu, Média, Médiation en Sciences de l'Information & de la communication, de l'Université du Sud Toulon et de l'Université de Nice Sophia-Antipolis. Le réseau a organisé des colloques annuels de 2002 à 2007, les communications ont été publiées dans la revue en ligne ISDM, « *Informations, savoirs, Décisions & Médiations* », Revue permanente en ligne des utilisateurs des Technologies de l'Information et de la Communication : <http://isdsm.univ-tln.fr/isdsm.html>

- Le Réseau Européen d'Intelligence Territoriale (REIT) s'est d'abord développé pour organiser des séminaires transnationaux afin de développer les échanges d'expérience, d'organiser la formation méthodologique et de partager les coûts de développement des outils. Il a été constitué en 2002 pour développer des activités de recherche en intelligence territoriale concernant le développement des connaissances multidisciplinaires sur les dynamiques des territoires, la diffusion des méthodes scientifiques multicritères et des outils génériques d'analyse spatiale, ainsi que les modes de gouvernance appropriés au développement durable.

- CaENTI - Réseau Européen d'Intelligence Territoriale : De mars 2006 à février 2009, la caENTI a engagé la constitution d'un laboratoire virtuel rassemblant huit universités et sept acteurs, avec près de 220 chercheurs appartenant à sept pays européens (Belgique, France, Espagne, Italie, Hongrie, Roumanie, Slovaquie) plus Taïwan. Ce projet a été soutenu par le 6^e programme-cadre de recherche et de développement technologique « Intégrer et Renforcer l'Espace Européen de la Recherche » de l'Union Européenne, dans la priorité thématique 7 «

L'intelligence territoriale est une forme d'intelligence collective mobilisable sur un territoire, résultant d'une démarche collective. Beaucoup plus qu'une simple veille, elle relève plutôt d'« *une logique de projet de type Bottom up qui va tenter de diffuser les éléments d'une attitude pro-active ou d'anticipation des risques et ruptures qui peuvent affecter le territoire* » (Bertacchini Y et al. 2006) et dont la finalité est de renforcer la compétitivité territoriale. On pourrait se demander quels sont les territoires compétitifs de demain ?

3.5- Les territoires compétitifs pour demain

Loechel A J-M (2006) indique trois éléments pour les territoires compétitifs pour demain : les externalités localisées, un climat cognitif local et un système local de gouvernance :

- 1- *Un système d'externalités technologiques localisées* : un ensemble de facteurs matériels et immatériels qui génèrent un avantage compétitif aux entreprises, *les pôles de compétitivité* doivent être naturellement accompagnés en ce sens. On retrouve ici les Smart Cities, les technopoles, les clusters ou les SPL...

- 2- *Un « climat cognitif local* : un système de relations économiques et sociales qui contribuent à la constitution du capital social et du capital relationnel d'un espace géographique donné, l'ensemble donc des liens et réseaux qui unissent groupes et personnes à l'échelle d'une collectivité locale. *Les programmes de villes de la connaissance* notamment traduisent une telle stratégie territoriale du développement du capital social et le climat cognitif qu'elle peut ainsi développer.

- 3- *Un système local de gouvernance* : qui rassemble en toute cohérence une collectivité, un ensemble d'acteurs privés et un système d'administrations publiques locales. Ce système, pour être pertinent dans la production d'un véritable écosystème local, doit notamment exercer un véritable monitoring de l'environnement et notamment produire *une vision partagée du futur*.

L'intelligence territoriale est un processus ascendant porteur d'un projet territorial et est le fruit de l'action collective¹⁵ au service du développement durable. Pour cela, le processus d'identification est nécessaire. Brunet (1990) montre que la prise en considération du seul espace vécu a ses limites et que l'émergence d'une identité territoriale ne peut pas se résumer à une activité économique, sociale ou culturelle commune dépourvue d'existence politique ou administrative reconnue. La seule facette du vécu au sein du local, n'est ni génitrice, ni constitutive du territoire. L'habitat de résidence secondaire constitue un exemple du faible engagement local. Enfin, l'identité territoriale ne se réduit pas davantage à une identité politico juridique ou à l'enracinement dans un lieu ; il y faut cela, et quelque chose de plus : *une conscience*. Il s'agit ainsi de faire émerger un espace politique local (Lévy P 1997) dont les

Citoyens et gouvernance dans une société de la connaissance ». L'objectif général de la caENTI est d'intégrer les projets actuels de recherche sur les outils de l'intelligence territoriale afin de leur donner une dimension européenne en englobant près de 500 équipes de recherches (territoiresnet.org) avec le développement de SIT : Systèmes communautaires d'intelligence territoriale.

¹⁵ « *On peut considérer l'intelligence territoriale comme un processus informationnel et anthropologique, régulier et continu, initié par des acteurs locaux physiquement présents et/ou distants qui s'approprient les ressources d'un espace en mobilisant puis en transformant l'énergie du système territorial en capacité de projet [...] L'objectif de cette démarche, est de veiller, au sens propre comme au sens figuré, à doter l'échelon territorial à développer de ce que nous avons nommé le capital formel territorial* » [...]. Il s'agit de définir « *le cadre conceptuel de l'accompagnement d'un processus démocratique ascendant et la proximité spatiale est au cœur de cette spécificité territoriale. Elle n'est pas forcément impliquante de proximité sociale et identitaire mais relève d'une première étape de construction d'un nouveau territoire, à travers un processus graduel d'émergence d'appropriation territoriale, qu'il s'agit d'accompagner et de favoriser. Cette appropriation, phénomène de représentation symbolique par lequel les groupes humains pensent leur rapport à un espace matériel, ne peut se construire que par l'intégration progressive d'un sentiment local, au travers d'un processus mental collectif* » (Bertacchini Y 2004).

acteurs se sentent responsables et où se jouent des relations de pouvoir (Bourdieu P 1980) en vue de son appropriation (Raffestin 1981), « *pour que les suffrages expriment autre chose que les individus, pour qu'ils soient animés dès le principe d'un esprit* » (Durkheim 1977, p.38).

4- Le développement territorial

Le territoire constitue, de plus en plus, un facteur de production, il représente l'objet du développement socio-économique, à travers la planification, l'aménagement du territoire d'abord, le développement durable et le développement territorial ensuite qui relaient et intègrent le développement économique, l'aménagement du territoire, le développement régional et local à la fois.

4.1- Le territoire comme facteur de développement

Par sa masse critique permettant d'attirer les entreprises et les promoteurs, voire l'innovation à travers les économies d'échelle, externes et d'agglomération sur la base de la compétitivité et de la labellisation territoriale, le territoire devient, de plus en plus, un facteur de production. Le label provient de l'image territoriale positive créée à travers l'histoire, d'une manière spontanée ou par une action volontaire et programmée de communication territoriale. La combinaison territoriale des facteurs et des ressources, souvent singulière, devient source de synergie et facteur de développement sur la base de la spécificité territoriale, non transférable donnant lieu à des avantages comparatifs inégalables. Comme est le cas du tourisme où les ressources propres (soleil, sable, plage...) s'ajoutent à la proximité géographique des foyers émetteurs à la culture d'ouverture et à la diversité des activités...

4.2- De l'aménagement du territoire au développement durable

L'aménagement du territoire s'est développé durant les années 1960 et 1970, il a été relayé par la suite par le développement régional et local pour laisser la place progressivement au développement durable et territorial ensuite avec les années 1980 avec la prise de conscience de l'impératif environnemental et de la montée du local devant le désengagement de l'Etat depuis les années 1980.

4.2.1- L'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est l'action publique face aux disfonctionnements spatiaux et aux destructions de l'environnement écologique et patrimonial (Piveteau, 1979). C'est l'action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire (Brunet R, Ferras R et Théry H 1998) dans une vision prospective en prenant en compte les potentialités et les contraintes naturelles, humaines, économiques, voire stratégiques (Merlin P et Choay F, 1996). C'est une re-structuration spatiale permanente, rationnelle, programmée et volontaire par la collectivité pour réduire les disparités, corriger les dysfonctionnements et lutter contre la dégradation des cadres de vie en vue de répondre aux besoins évolutifs du groupe social et dont la finalité est sa reproduction, son développement et son bien-être¹⁶.

L'aménagement du territoire comme étant « *la recherche dans le cadre géographique d'un pays, d'une meilleure répartition des Hommes en fonction des ressources naturelles et des activités. Cette recherche est faite dans la constante préoccupation de donner aux Hommes de*

¹⁶ L'aménagement du territoire est « *la recherche dans le cadre géographique d'un pays, d'une meilleure répartition des Hommes en fonction des ressources naturelles et des activités. Cette recherche est faite dans la constante préoccupation de donner aux Hommes de meilleures conditions d'habitat, de travail, de plan, de grandes facilités de loisir et de culture ; Et elle n'est pas faite à des fins strictement économiques, mais bien davantage pour le bien-être et l'épanouissement de la population* ». Eugène Claudius Petit, 2003, « La politique d'Aménagement du territoire » revue d'Histoire, n°79.

meilleures conditions d'habitat, de travail, de plan, de grandes facilités de loisir et de culture ; Et elle n'est pas faite à des fins strictement économiques, mais bien davantage pour le bien-être et l'épanouissement de la population » (Petit E.C, 2003). L'aménagement du territoire est une politique publique qui consiste à planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et activités dans l'espace géographique.

Cet aménagement est resté avant tout sectoriel ou localisé durant les années 1960-70 avant d'englober le territoire national avec les années 1980. C'est ainsi que des schémas de zones (touristiques, industrielles ou des périmètres irrigués) ont été lancés dès la fin des années 1960 et durant les années 1970 avec la création des agences foncières, la décentralisation. La question régionale n'a été abordée qu'aux années 1980 juste avant le désengagement de l'Etat dès 1985. La fonction de l'aménagement a été assurée au début par un simple service, qui a évolué vers une direction au début des années 1970 puis une direction générale dans les années 1980.

L'aménagement reste cependant régi par un mode descendant où l'Etat et ses représentations restent prééminents. Comme l'a signalé Pinchemel (1985), l'aménagement du territoire intègre, en plus de sa dimension spatiale qui reste prééminente, trois dimensions majeures : économique, sociale et environnementale. Cette dernière composante, timide au début, va se renforcer davantage avec le développement durable durant les années 1980. L'aménagement est « *une politique volontariste de l'Etat favorable au développement de la compétitivité des territoires, ce qui justifie l'étroite relation entre aménagement du territoire et développement territorial* » (Bouchakour S, 2022).

4.2.2- Le développement régional

Le développement régional a été à la mode durant les années 1960-1980 tant en Europe qu'en Tunisie dans le cadre de l'Etat-providence et de la guerre froide. Les métropoles d'équilibre en France depuis 1963, la caisse du Midi en Italie dans les années 1950, la décentralisation préconisée en Europe dans les années 1970 comme la politique des pôles de développement mis à l'œuvre en Tunisie dans les années 1960 dans le cadre de l'expérience socialisante et les perspectives décennales 1962-1971 en sont des exemples concrets. Dans les années 1960, on a créé l'Office de Développement de la Tunisie Centrale (OTC), la Société de développement du Sud, devenu par la suite l'ODS. Le VI^e plan de développement économique et social 1982-1986 a consacré un chapitre au développement régional et au début des années 1980 on a créé le Commissariat Général au Développement régional (CGDR) dont le rôle a été appuyé vers 1987 par les Offices de développement régionaux du NO, CO et du Sud en 1994. Le schéma national d'aménagement du territoire de 1985 a préconisé une stratégie d'équilibre régional avec des métropoles et on a assisté même à la fusion du Développement régional et de l'aménagement du territorial dans la cadre du COGEDRAT qui n'a pas survécu à la crise des années 1985 qui a porté un coup d'arrêt pour laisser la place au développement local avec les années 1990 (Belhedi A, 2016, 2018).

4.2.3- Le développement local

La mondialisation montante a rendu le désengagement de l'Etat inéluctable de la sphère économique et du développement régional qui est lié fondamentalement à l'Etat. La crise des années 1985 fit que la plupart des grands projets du VI plan sont tombés à l'eau. Le développement local qui est devenu ainsi le leitmotiv avec la montée des ONG à la fois locales et nationales et internationales afin de pallier l'absence de l'Etat et faire face aux revendications locales à la fois. C'est ainsi que de nombreuses associations ont été créées ainsi que des sociétés de développement local avec l'appui des pouvoirs publics. La montée du local correspond à l'avancée de la globalisation et à l'effacement de l'Etat.

4.2.4- Le développement durable

Le développement durable devient, depuis les années 1980¹⁷, à la mode. Il est né des préoccupations planétaires mais sa prise en compte ne peut s'opérer qu'à travers les différents territoires (Gumuchian G 2009), les agendas locaux 21 ont été les vecteurs. « *L'idéologie du développement durable place le territoire au cœur du débat* » (Muis A-S 2014). « *Le développement durable ne peut se déployer que dans des territoires et par des territoires* » (Mancebo M, 2008, p. 81).

Au schéma descendant de l'aménagement articulé sur l'Etat, correspond un schéma plutôt ascendant du développement durable, articulé sur les acteurs. Il combine les trois piliers de l'aménagement (économique, social, environnemental) dans une perspective de durabilité. Il intègre le développement économique à la préservation de l'environnement dans un souci de durabilité en sauvegardant les ressources et l'espace et les intérêts des générations futures (Belhedi A, 2016, 2018). La solidarité des espaces et des générations en constitue la pierre angulaire, ce qui nécessite la participation des différents acteurs aux décisions et aux actions, voire la démocratie et débouche sur le développement territorial et la gouvernance.

La démarche du Développement Durable repose sur six principes dont trois sont d'ordre éthique et trois d'ordre méthodologique (Girardot J-J, 2004, 6 ; 2006 :

- Les principes éthiques sont : 1- La participation de tous les acteurs du développement, au premier rang desquels les citoyens ; 2- L'approche globale des situations, caractérisée par un équilibre adéquat entre les considérations d'ordre économique, social et environnemental ; 3- Le partenariat des acteurs.
- Les principes méthodologiques sont au nombre de trois : 1- L'appréhension du territoire en tant qu'espace d'action ; 2- La diffusion des pratiques de gestion par projet et l'ancrage de la culture de l'évaluation des réalisations ; 3- Le développement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Le développement durable contribue cependant à maintenir un flou autour de ses principes fondamentaux que sont la participation, la coopération, la transversalité et l'évaluation qu'il véhicule et qui, selon les objectifs fixés à Rio en 1992, doivent être territorialisés à tous les échelons (Muis, 2011) donnant lieu au programme d'Action 21 qui a été traduit sous la forme locale de l'Agenda 21. Le développement durable est né des prises de conscience émergentes révélées par l'écologie, sa territorialisation a introduit la notion d'environnement et les mesures de sa protection. L'environnement a révélé le territoire et a révélé l'idée que l'homme est une espèce à protéger au même titre que les autres espèces ; ce qui nécessite la protection de son territoire, lieu de vie, et de sa qualité.

Le développement durable renforce la notion de territoire. Or le territoire est très lié à l'identité, elle-même révélée par l'altérité et réciproquement, comment peut-on imaginer développer durablement des territoires sans prendre en compte et reconnaître leur identité ? « *La notion même de développement durable induit le lien nécessaire entre la démocratie participative et la reconnaissance des identités* » [...] « *Il est nécessaire de reconnaître l'autre et d'accepter sa différence pour façonner et développer sa propre identité et de voir cette différence comme une richesse complémentaire et non comme la mise en péril de notre identité propre, et donc de notre territoire* » (Muis A-S, 2014). « *Nous avons besoin de relations pour nous accomplir, pas pour nous définir* » (Taylor, 1997, p.51).

¹⁷ Comme l'a été l'aménagement du territoire dans les années 1960-1990 en Europe, depuis les années 1970 en Tunisie.

d'une identification collective à une culture et à un territoire » (Pecqueur B, 2005)²⁰. « *On retient dans cette définition plusieurs mots clés qui donnent un contenu au développement territoire, : Processus, mobilisation d'acteurs, élaboration de stratégie, identification collective à une culture (dimension culturelle) et (appartenance) à un territoire* » (Bouchakour S, 2022). Il est à la fois une construction d'acteurs, une stratégie d'adaptation à la mondialisation et une spécialisation sur la base des ressources territoriales.

Le développement territorial prend le territoire comme un objet et un objectif à la fois. Il se trouve à la rencontre des acteurs ascendants et des acteurs descendants (Etat...). Le concept, né à la fin des années 1980, a permis l'émergence de nouveaux territoires comme les bassins-versants, les « pays » en France, les bassins d'emploi ou de vie, avec des objets et des projets de développement. Il est à la rencontre de l'aménagement du territoire, du développement régional (1970-1980), local (1980-1990), du développement durable (depuis 1990), de la planification spatiale et de la gestion territoriale... Le développement territorial concerne toutes les échelles (locale, régionale et nationale) et tend à se substituer au développement local, voire régional (Pecqueur B 2005), « *le global s'impose et le local nous saute à la figure (...). C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la notion de développement endogène* » (Courlet 1994).

Le territoire devient au cœur de la problématique du développement, avec ses ressources, ses contraintes et ses spécificités matérielles et immatérielles (les acteurs et leur mode de fonctionnement) selon une démarche transversale, décloisonnée et stratégique qui tient compte du contexte économique en exploitant les atouts, réduisant les faiblesses internes profitant des opportunités et faisant face aux menaces externes²¹ selon une démarche plutôt ascendante qui part du territoire (*Bottom-up*) que descendante (*top-down*, initiée au niveau national pour être mise en œuvre au niveau régional ou local). Le développement territorial correspond à la prise de conscience du rôle des acteurs et des facteurs immatériels dans le développement (le territoire, la culture, les réseaux, les mentalités, le patrimoine...).

De l'aménagement au développement territorial

	Aménagement Du territoire	Développement régional	Développement local	Développement territorial
Période	1960-1990	1970-1990	1980- 2000	Depuis 1990
Principal acteur intervenant	Etat	Etat, Collectivités régionales	Collectivités locales Société civile	Collectivités territoriales
Finalité et objectifs	Restructurer l'espace Réduire les déséquilibres	Développement économique	Développer l'entrepreneurship Valoriser les forces locales	Territoires attractifs et compétitifs. Valorisation des ressources
Cadre territorial	Pays – Régions	Régions	« Pays », sous-régions	Territoires multiscales
Démarche	Descendante Top-Down	Descendante Top-Down	Ascendante Bottom-up	Ascendante et Descendante Top-Down et Bottom-up
Domaine d'intervention	Occupation du sol, localisation des activités et des équipements, Protection de l'environnement	Développement économique	Développement économique	Développement global, Structures et institutions territoriales
Moyens d'intervention	Schémas, Plans, Règlements, Codes	Aides aux réseaux d'acteurs et aux entreprises, Projets, Schémas	Aides aux réseaux d'acteurs et aux entreprises	Aides aux réseaux d'acteurs, Projets Schémas

Source : Belhedi A, 1992b, 1997, 2016, 2018. Merenne-Schoumaker B 2015

²⁰ Pecqueur B, 2005, « le développement territorial, une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud », in « Le territoire est mort vive les territoires, une fabrication au nom du développement ».

²¹ D'où le recours fréquent à l'analyse AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces), cf. Schmidt E. & Jungers C, 2004, *Territoires, pôles de compétitivité et intelligence économique. Aide-mémoire*. Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique (CEIS), Paris.

Le développement territorial intègre plusieurs disciplines et champs : l'aménagement, l'urbanisme, le paysage, l'économie régionale, l'information géographique et le cadre institutionnel... Il pose la question de la citoyenneté et débouche sur la gouvernance et le rapport de la société au territoire.

4.3.1- Spécification des ressources et dynamiques des territoires

Il repose sur la dynamique de « spécification » des ressources par un ensemble d'acteurs constitué en « territoires », reprenant le concept de développement endogène « Bottom-up » sur la base de la proximité géo-institutionnelle où l'Etat est nécessaire mais non suffisant à l'action publique territoriale (Pecqueur B, 2005), les autres acteurs se trouvent au centre du projet et du processus.

Krugman P (1995) parle d'externalités locales « Local external economies » comme les clusters, les SPL (Systèmes productifs localisés) ou les SYAL (système agro-alimentaire localisé). A la compétition des entreprises, se substitue celle des territoires sur la base des spécificités de ressources propres non transférables (labellisation, AOC, ...), toujours ré-inventées, non évaluées mais hautement recherchées où la spécificité, et non la concurrence sur les mêmes facteurs, devient la base (Pecqueur 2005). Le développement territorial est une construction d'acteurs qui repose sur la territorialisation, la spécification, l'ancrage territorial, la proximité géo-institutionnelle et l'identité.

Le développement territorial repose sur l'identité et les potentialités qui constituent des facteurs de différenciation et des ressources à valoriser. La force du territoire repose sur ce qui l'individualise et le spécifie vis-à-vis d'autres espaces. L'identité, la culture, les mentalités, les métropoles, le patrimoine naturel et culturel, les créneaux, le label, le paysage, les réseaux ou le système territorial d'acteurs (STA) constituent autant de ressources spécifiques différenciées, ré-inventables et mobilisables à la fois. Pecqueur (2005) distingue les actifs et les ressources génériques et spécifiques. Ce sont ces derniers qui fondent le développement territorial : les actifs spécifiques qui ont un coût de réaffectation (main d'œuvre qualifiée, capital investi, équipements...) et les ressources non transférables : métiers, culture d'entreprise, mentalités, réseaux, ressources naturelles (Belhedi A, 2016, 2018). Pecqueur (2005) distingue des actifs et des ressources génériques et spécifiques. Cette dernière catégorie fonde le développement territorial : les actifs spécifiques ont un coût élevé de réaffectation et tandis que les ressources spécifiques non sont transférables. La force du territoire repose sur ce qui l'individualise, le spécifie et le rend unique. Le concept est loin d'être une recette applicable à tous les territoires, c'est plutôt une démarche à adopter (Campagne P, Pecqueur B, 2014). La démarche est transférable, mais pas les recettes.

Actifs et ressources génériques et spécifiques

	Actifs	Ressources
Génériques	Capital, Main d'œuvre, Matières premières,	Chômage, Epargne, Banques de données, Gisement non exploités (pétrole...), Paysages.
	Ubiquité, Transférabilité	Ressources potentielles
Spécifiques	Main d'œuvre qualifiée, Capital investi, Equipements, Logiciels...	Réciprocité, Métiers, Culture d'entreprise, Appartenance à un lieu, Mentalité, ...
	Coût de réaffectation	Combinaison de stratégies d'acteurs non transférables

Source : Pecqueur B, 2005.

La territorialité valorise l'altérité (Muis A-S 2014), débouche sur la gestion commune du territoire et sur sa gouvernance dans une optique de durabilité. « L'importance du local dans

un monde qui se globalise » (Pecqueur) ouvre la porte à la géogouvernance (Belhedi A 2016, 2018).

4.3.2- Développement sélectif de territoires compétitifs ?

Le développement territorial se trouve souvent compris comme un développement économique fondé sur les ressources locales, « *le développement territorial a été considéré, depuis quelques décennies, comme une réponse à la mondialisation des zones marginales par le biais de la spécification des produits et la création d'une qualité territoriale qui permet de contourner la question du manque de compétitivité-prix de certains territoires (Campagne P, et Pecqueur B, 2014 ; Torre A, 2015). Ce type de développement fait appel alors à l'organisation des acteurs d'un territoire autour d'un projet commun pour son développement en identifiant les ressources propres au territoire et en procédant à leur activation à travers l'action collective et dans le cadre d'une vision commune* » (Elloumi M 2019) avec la mobilisation des formes traditionnelles ou nouvelles d'organisation comme la société civile et les ONG nationales et internationales.

Une confusion subsiste cependant quant à l'articulation du développement territorial au développement local. Pour certains, il s'agit simplement d'un développement local articulé sur des ressources territoriales à la recherche d'une compétitivité et d'une valorisation de produits spécifiques. C'est le cas de nombreux économistes (Campagnes P, Pecqueur B, 2004 ; Pecqueur B, 2005 ; Elloumi M, 2019, Torre A, 2015, Labiadh I, 2016 ...). Elloumi (2019) présente plusieurs exemples menés par les pouvoirs publics avec le soutien des ONG et de la Société civile dont on peut citer :

- La labellisation des produits de terroirs pour une meilleure valorisation sur le marché. On y trouve l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) de deux produits en dehors de la production du vin (7) : les figues de Djebba et l'huile d'olive de Tébourouk, 5 Indications de provenance (IP) : Grenades de Gabès, Pommes de Sbiba, Huile d'olive de Monastir, Deglat Nour, La menthe d'El Ferch. Les projets restent limités et affrontent des problèmes d'irrigation ou de diversification et de valorisation.

- L'agriculture biologique : notamment de l'huile d'olive et des dattes mais reste orientée vers l'exportation et dominée par les commerçants.

- Les projets de développement territorial avec un panier de biens : le projet Initiative Rurale en Zones Difficiles (IRZOD) à Béni Khédèche touchant les ksours, les jessours, l'artisanat, les produits agricoles (figues sèches, ...) et tourisme patrimonial (Labiadh I, 2016).

- Jemna : développement territorial et économie sociale et solidaire ou remise en cause de l'autorité de l'État ? la gestion de l'oasis par l'association s'est traduite par une nette amélioration du chiffre d'affaire réalisé par la commercialisation de la récolte vendue lors d'une vente aux enchères publiques. L'association a réservé une part des recettes pour améliorer l'infrastructure sociale dans le village de Jemna (construction d'un marché couvert, d'une salle de sport, soutien à des associations, etc.).

Ces projets restent sectoriels, sélectifs, fondés sur un produit et extravertis. Les actions de développement territorial sont à la fois difficiles à mettre en place dans les régions qui manquent du minimum d'équipement et dans lesquelles les besoins en emploi et en action de développement sont importants, elles posent la question de gouvernance et la nature des institutions à mettre en place. Enfin, elles restent orientées autour des prix et de la dimension économique, tournées vers l'exportation et initiées souvent de l'extérieur ? « *Toutefois [...] ces projets restent dominés par une approche sectorielle, en portant leur action sur un produit, par leur orientation extravertie renforçant la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs et n'arrivent pas à faire émerger un développement territorial significatif et durable* » (Elloumi M, 2019).

Par contre, d'autres chercheurs voient le développement territorial comme un processus qui englobe l'ensemble du territoire en touchant les différentes sphères dans une stratégie globale qui touche l'ensemble de la population. Dans ce sens, il correspondrait à la combinaison du développement économique avec l'aménagement et le développement local (Belhedi A, 2016, 2018).

Plusieurs modèles spatiaux se présentent dans le développement territorial : l'émergence de polarités spécifiques (Districts, milieux innovateurs, pôles de compétitivité, technopoles, SPL, SYAL, clusters, ...), le poids croissant des métropoles et de la métropolisation comme processus spatio-économico-technique, enfin la mise en réseaux (Baudelle G et al., 2013) dans la mesure où le territoire est un ensemble de lieux inter-reliés.

Le développement territorial se fonde sur la gestion commune du territoire et ouvre la porte à la gouvernance dans une optique du développement durable. Il exprime « L'importance du local dans un monde qui se globalise » (Pecqueur B, 2005).

La gouvernance territoriale varie selon les activités et les territoires et on se demande ici s'il y a des spécificités et des contraintes propres aux territoires touristiques, objet de cette rencontre et que les différents intervenants vont décortiquer pendant ces deux journées.

5- Spécificités et contraintes de la gouvernance des territoires touristiques

Le tourisme constitue une activité très singulière dans la mesure où elle s'appuie fondamentalement sur la valorisation de ressources spécifiques non transférables du territoire comme le soleil, les plages, les paysages, le Sahara, la montagne, la forêt, le patrimoine et la culture... Il se fonde sur des réseaux locaux (guides, artisans, restaurants, géosites, maisons d'hôtes, gîtes ruraux...) et extra-locaux (agences de voyages, transporteurs, tour-opérateurs...) et une mentalité ouverte et accueillante. Il est tourné vers des acteurs extra-territoriaux représentés par les investisseurs, les tour-opérateurs (TO), les touristes eux-mêmes à la recherche de l'exotique et du dépaysement. Ainsi, se pose la question de la gouvernance territoriale de ces espaces ouverts et extravertis où les locaux se trouvent souvent exclus et dont les logiques de gestion oscillent entre le sanctuarisme et l'ouverture.

5.1- Les logiques sanctuaristes

A l'instar de nombreux territoires spécifiques comme les aires maritimes protégées (Sallemi R, 2018), les logiques sanctuaristes ont souvent dominé les positions des uns, la vision des experts et des responsables du tourisme qui se sont traduites par la mise en place de restrictions de l'accès aux ressources naturelles. Les territoires se trouvent régis par une logique patrimoniale conservatrice les insérant dans un style particulier : type de construction, couleur des murs, des portes et des fenêtres comme est le cas de Sidi Bou Saïd (Tunis), muséification des médinas, voire leur reproduction dans les stations touristiques comme est le cas du Médina de Yasmine Hammamet ; l'utilisation de certains matériaux de construction comme les briques cuites de Tozeur... D'autres y voient par contre l'occasion d'une diversification des activités de territoires peu nantis, de l'acculturation de populations restées à l'écart ou l'occasion du développement de nouvelles activités rentables. Dans les deux cas, l'extraversion de l'activité touristique pose problème.

5.2- L'extraversion du tourisme et la faible implication des locaux

Le tourisme est activité orientée vers l'extérieur, destinée fondamentalement aux extra-territoriaux qu'ils soient nationaux (tourisme intérieur) ou extra-nationaux. Une bonne partie des hôtels appartiennent à des bailleurs de fonds étrangers tandis que l'essentiel des flux touristiques passent par les tours opérateurs (TO) internationaux qui fonctionnent selon des

stratégies mondiales variables en fonction de la conjoncture géo-économique. Une bonne partie des hôtels se trouvent assujettis à ces Tours opérateurs qui jouent fortement sur les segments du transport, notamment sur les vols charters, la résidence et la restauration (système all inclusive).

Les ressortissants locaux représentent une minorité passagère et non résidente dans les hôtels, les maisons d'hôtes et les résidences secondaires sont liées à l'estivage. Les locaux se trouvent souvent peu représentés et les acteurs étrangers ou nationaux dominent dans la gestion et la destinée des territoires touristiques, posant ainsi la question de la gouvernance.

5.3- Un problème de gouvernance territoriale et de durabilité touristique

La question de la gouvernance des territoires touristiques se pose avec insistance là où il y a une position dominante d'un acteur. La surfréquentation touristique d'un espace sensible à capacité de préservation limitée dans les îles Kuriat et la présence d'un réseau complexe d'acteurs à intérêts conflictuels (les hôteliers, les restaurants sur l'île, les transporteurs) posent le problème du choix entre le tourisme et la préservation de la biodiversité (notamment le rejet du plastique...) et expliquent les résistances des acteurs locaux au projet de l'Aire Maritime Contrôlée (AMC) posant le problème de la gestion et de la gouvernance territoriale, touristique et environnementale (Sallemi R, 2015).

Les crises récentes en Tunisie, comme partout dans le monde, liées au terrorisme depuis 2001, la Révolution de 2011 et la pandémie du Covid-19 depuis 2019 ont plongé le tourisme dans une grave crise touchant aussi les secteurs qui lui sont liés : artisanat, transport, restauration, loisirs, location, commerce... Ces crises posent la question de la résilience et la durabilité des territoires touristiques et la domination des acteurs extra-territoriaux. On retrouve, là, les questions qui sont posées depuis que le tourisme existe à travers la diversification touristique d'un côté et l'intégration de l'activité en amont et en aval de l'autre. Le tourisme tunisien est avant tout un tourisme de masse de plage, les autres formes sont restées très limitées et sporadiques, tandis que le tourisme intérieur est resté un palliatif de crise qui demeure toujours hors de portée de la plupart des tunisiens. Ceci se trouve aggravé par la spécificité du service touristique.

5.4- La spécificité du service et de la gouvernance touristique

Le tourisme relève d'une économie de rente, difficile à gérer, tandis que les spécificités du service touristique posent la question de la gouvernance.

5.4.1- Une économie de rente très sensible à la demande

Les territoires touristiques relèvent plutôt de l'économie de rente, liée aux ressources spécifiques qu'ils recèlent mais aussi à la demande touristique. Leurs ressources naturelles (soleil, plage, sable, forêt, montagne, paysage...) y constituent un avantage comparatif, une source de revenus entraînant des comportements et des modes de fonctionnement spécifiques où les incertitudes deviennent de plus en plus une certitude (Marcepoil E et al., 2007). Changement de de la demande et de la clientèle, concurrence d'autres territoires et destinations similaires, terrorisme, pandémie et cantonnement inter ou intra pays constituent des enjeux et des défis importants.

Cette économie de rente se fonde sur deux pôles : la spécificité et la compétitivité des autres territoires et destinations.

5.4.2- La spécificité du service touristique : incertitude et territorialisation

La gouvernance questionne la spécificité du service et du territoire touristique (Gadrey, 1992). Le service repose sur l'interaction continue entre le producteur et le consommateur qui introduit une forte incertitude dans l'évaluation de la prestation. La référence au territoire est

d'autant plus importante dans les services touristiques ne sont pas transportables, on doit aller à ces territoires pour consommer ces services et le lien au local est obligatoire et immédiat.

Le tourisme a donc besoin d'un ancrage fort dans le local en tant que territoire et identité culturelle et humaine. La participation des acteurs locaux s'impose de plus en plus d'autant plus que le tourisme renvoie à la territorialisation des ressources. Or, dans la plupart des cas, les projets d'aménagement sont programmés à une échelle distincte de celle qui accueille le touriste, celle du « bassin de destination ». L'absence de prise en compte du lien au lieu et de la maîtrise d'ouvrage locale reste problématique et pose la question de la gouvernance. La nécessaire interaction entre le producteur et le consommateur du service introduit une véritable difficulté dans la gouvernance, il en découle l'importance de l'échange de l'information de part et d'autre.

Il y a même un changement de paradigme et de l'attrait touristique, Pascal Cuvelier (1994) parle des 4 E (Environnement, Equipement, Evénement et Encadrement) du modèle post-fordiste au regard des 4 S du tourisme de masse (Sand, Sun, Sea and Sex).

5.4.3- Un partenariat public-privé incontournable qui nécessite la gouvernance

Les stations et les zones touristiques en particulier, constituent un exemple typique de partenariat public-privé par excellence qui implique une gouvernance territoriale vu la multiplicité et la diversité des acteurs impliqués dans la mise en tourisme, l'envergure des opérations menées et l'importance des territoires touchés.

Le pilotage est déterminant et dépasse les logiques individuelles qui sont toujours dans une logique forcément de coopération concurrentielle et dont les stratégies sont divergentes mais appelées au compromis pour rallier le développement économique de chacun et l'intérêt général, dépasser les logiques individuelles pour une stratégie commune, partagée et pilotée légitimement ?

5.4.4- Le projet urbain, nouvel enjeu de gouvernance des territoires touristiques.

Les stations de tourisme ont toujours été définies en référence à la ville. Elles constituent « l'ailleurs compensatoire » pour la société urbaine (montagne, forêt, campagne, mer) et demeurent un pays imaginaire, une utopie où les citadins y transposent leurs rêves de changement et de dépaysement. Les touristes y cherchent l'image qu'ils s'en sont faite, ils y projettent leurs visions, leurs rêves et leurs nostalgies ou fantasmes surtout lorsqu'elles se trouvent isolées ou loin des villes. « *Enclaves en milieu hostile, les stations cultivent davantage de liens avec la ville et le milieu naturel qu'avec la société locale* » (Marcepoil E 2007). Ce statut « vacancier » est fondé sur la déconnexion économique et sociale et a produit des « archipels » enclavés, des villes touristiques coupées de l'habitat existant, affirmant symboliquement par leur cadre urbain la transposition extramuros de la cité.

Implantées selon un modèle urbanistique forcément « daté », les stations connaissent des difficultés dans la mesure où elles ont été « conçues pour être hors du temps et de l'espace quotidien » [...] « *cherchant à créer des désirs de vacances chez les citadins* » (Marcepoil E 2007) posant le problème de la connexion avec les territoires. Le problème des stations intégrées de montagne est significatif de cette problématique : ancrage fonctionnel lié à la monoactivité, l'aménagement des espaces publics, l'ancrage territorial des stations, l'ancrage temporel (Marcepoil E 2007). On retrouve à l'antipode, les stations balnéaires qui sont liées à la mer et l'estivage. Ces stations, souvent créées selon le même schéma posent la question de la concurrence liée à la banalisation du modèle.

5.4.5- La singularité vs la compétitivité

Le tourisme a constitué souvent une alternative économique pour les territoires dépourvus de potentialités économiques conventionnelles (agricoles, industrielles). Sa

dynamisation, qui se professionnalise de plus en plus, suppose une richesse paysagère, des atouts patrimoniaux et socioculturels aptes à créer l'attractivité et la richesse, mais la singularité est de mise pour affronter l'extrême concurrence entre les différentes destinations régionales et mondiales (Ben Attou M et al., 2018). Comment être compétitifs si on évacue la singularité, on fait l'impasse sur l'identité et on exclue les locaux comme système d'action mais aussi comme patrimoine et territoire spécifique ?

5.5- Le tourisme en Tunisie, création de l'Etat dont il se désengage ?

Initié par l'Etat dans les années 1960 pour pouvoir financer l'économie et aider le secteur privé, le tourisme est devenu de nos jours surtout privé posant la question de la gouvernance de l'activité et des territoires touristiques avec acuité notamment les stations.

5.5.1- Le tourisme, une affaire d'Etat

En Tunisie, le tourisme resté embryonnaire jusqu'au milieu des années 1960, a connu son vrai élan au cours des années 1970-80 avec un tourisme balnéaire de masse littoral donnant lieu à des pôles touristiques tels Hammamet, Sousse, Monastir, Jerba, Zarzis, Tunis. L'Etat a donné l'impulsion au tourisme avec la série des grands palaces (Ulysse Palace, Sahara palace...) au cours des années 1960²², les zones touristiques ensuite ²³ (Sethom N, [1974] 1979 ; Mzabi H, [1973] 1974, Miossec J-M, 1996) et l'aménagement touristique avec l'Agence Foncière Touristique (AFT créée en 1973) des années 1970 (ONTT créé en 1971, ministère dédié en 1975) et aux stations intégrées des années 1980-90²⁴ (Sethom N, 1992 ; Belhedi A, 1999). Ce modèle n'a pas tardé cependant à poser de nombreux problèmes dès le début.

5.5.2- La mise en question

Le déséquilibre spatial du territoire qui en est résulté, la dépendance des marchés européens émetteurs (Ghali N, 2002), la saisonnalité prononcée de l'activité et la ségrégation socio-spatiale qui en est résulté dans les pôles touristiques (2004, 2008 الغالي ن) et les pressions exercées sur les ressources (l'eau, la terre,), l'environnement comme l'érosion des plages (Miossec J-M et Paskoff R, 1979, Oueslati A, 2004 ; Bourgou M, 2005 ; Brahim F, 2020), le patrimoine et le développement régional qui lui est lié (Ben Rhouma A, 1982 ; Bourgou M et Kassah A, 1982 ; Chapoutot J, 1975, 1982 ; Smaoui A, 1977 ; Jaggi M, 1994 ; Kassah A, 1997 ; Miossec J-M et Paskoff R, 1979, Samandi Z, 1986 ; Boulifa F, 2009) sont autant d'effets qui ont conduit au passage « *de l'espace regardé à l'espace consommé* » (Lozato-Giotart J.P, 1993) et à la remise en question d'un tel modèle de la mise en tourisme des territoires.

²² Création de la SHTT (Société Hôtelière du tourisme tunisien) dès 1959, du COFIT, du Commissariat au Tourisme et au Thermalisme qui va devenir par la suite un Office (ONTT) en 1971 et un ministère même est créé en 2005. Le tourisme ne représentait que 0,3% du PIB en 1962, il va atteindre 5,2% en 1997 (Belhedi A 1999) et 7% en 2010 mais 6% en 2018 (Hellal M, 2020). Avec la pandémie, la chute des arrivées a été de 80% en 2020 passant de 9 Mn arrivées en 2019 à 2 Mn en 2020. Le tourisme emploie 7% de la population active et 6,5% de la consommation d'eau (Belhedi A 1999).

²³ Sept zones touristiques ont été créées et qui regroupent actuellement l'essentiel du parc touristique : Tunis Nord et Tunis Sud, Nabeul-Hammamet, Sousse Nord, Skanes-Monastir, Jerba et Zarzis où l'Etat s'est chargé des infrastructures.

²⁴ La station de Sousse-Nord (1979-1993) avec la création de la Société d'étude et de développement de Sousse Nord avec 13800 lits, Le fond d'Abou Dhabi pour le développement y a participé avec 24% au début. La station de Montazah Tabarka a été décidée en 1981 (Travaux 1992-1999) avec 5500 lits. Cf. STUSID, 1984, *Station touristique et immobilière de Tabarka*. Rapport de synthèse, 45p. Enfin la station de Hammamet-Sud, créée en 1989, (1991-2003/4) avec la Société d'étude et de développement de Hammamet-Sud (SEDHS). Prévue pour 25000 lits, elle est rentrée en exploitation en 1996. Avec 196002 lits, la station est venue à un moment où il y eu un changement de la demande européenne (Hellal M, 2020).

L'intégration préconisée par les stations s'est révélée limitée (Hellal M, 2016, 2020, 2021) et le tourisme saharien développé dans les années 1990 n'a pas échappé au péché initial de la lignée d'hôtels et sa dépendance des zones littorales et des TO. Le tourisme balnéaire de masse prime malgré le potentiel paysager et patrimonial du pays d'un côté et l'évolution de la demande avec la montée de l'acteur touriste à la recherche de la singularité et de la durabilité (écotourisme) de l'autre avec le souci environnemental sans cesse grandissant²⁵, le désengagement de l'Etat et la montée du privé notamment dans la station de Yasmine Hammamet au moment de la transformation de la demande touristique avec le développement de l'e-tourisme, le recul des TO et le développement du tourisme immobilier et résidentiel (Hellal M, 2020). La révolution de 2011, la montée du terrorisme ensuite, enfin la pandémie du Covid-19 ont encore aggravé la crise du secteur (Hellal M, 2021). Les projets actuels intéressent surtout la capitale avec le port financier entre Kalaat Andales et Rawad, le Cap Gammarth et la cité sportive Boukhater au Nord du Lac Nord dans une perspective du développement du tourisme d'affaires, de santé et du tourisme sportif avec une chaîne de marinas et de golf (marina du Cap Gammart, Jerba, Cap 3000 à Bizerte) posant la question de l'intégration et l'ancrage territorial (Hellal M, 2016, 2020).

Le tourisme est l'un des secteurs les plus sensibles au changement, qu'il soit positif ou négatif, il repose fondamentalement sur la mobilité que le terrorisme d'abord, la pandémie du Covid-19 ensuite a mis durement à l'épreuve, conduit à la fermeture des frontières et à l'arrêt total de l'activité de transport, après les opérations terroristes qui ont ciblé parfois les lieux touristiques mêmes, notamment les attentats du musée du Bardo et d'un hôtel à Sousse en 2015, qui ont touché de nombreux touristes. Tous les attentats terroristes depuis 2001 ont été suivis par une chute des arrivées²⁶. Les TO ont ainsi lâché la destination Tunisie, devenue une destination balnéaire de masse banale, facilement remplaçable posant la question de la reconversion inévitable (Hellal M, 2020).

5.6- La problématique reconversion

L'émergence du tourisme vert et durable, avec le sommet de Rio, vise entre autre la redistribution des profits et la préservation des ressources. Elle a favorisé une tendance vers un tourisme diffus englobant les autres territoires : les montagnes, les oasis, les déserts et les sites nantis d'atouts patrimoniaux et culturels. Le changement de la demande pose le problème de l'aménagement touristique des stations (Vlès V, 1996) et l'ancrage territorial de l'activité. Le tourisme interne dans les pays du Sud reste un tourisme « de compensation ou de substitution » pour venir en aide en cas de crise qu'on oublie dès que la situation se redresse un peu (Berriane M, 2009 ; Othmani W et Dhaher N, 2018).

La recherche de l'adhésion de la population à travers la sensibilisation, la formation et les incitations a éveillé l'intérêt du local pour cette activité devenue de proximité. La mobilisation du patrimoine culturel (matériel et immatériel) et le recours à de nouveaux canaux en terme de valorisation des produits locaux constituent la grande caractéristique du début du siècle actuel. Le développement territorial, dans son appréhension économique, s'intéresse à développer des créneaux compétitifs et les lieux qui leur sont liés autour des ressources territoriales spécifiques (Belhedi A, 2016, 2018, Elloumi M, 2016). Les défis de l'usage des NTIC en terme de recherche et de conquête des marchés, de la maîtrise des flux sont aussi importants que ceux de saisir les impacts de ces flux sur l'économie et la société locales et leur identité.

²⁵ La création du Ministère de l'environnement en 1989, l'ANPE en 1988, l'APAL en 1995, les conseils régionaux en 1989, le Code de l'urbanisme, la loi organique des communes de 1975...

²⁶ Les attentats terroristes de 11 sept 2001, de Jerba le 11 avril 2002, les attentats du Bardo et de Sousse en 2015 ainsi que la révolution de 2011 ont été exprimés par des chutes significatives au niveau des arrivées. Cf. ONTT : Le tourisme en chiffres ...

Devant la pandémie du Covid-19, le cri d'alarme est lancé. Cousin S (2021) attire l'attention sur le sur-tourisme : « *avec la pandémie, l'État et les territoires ont l'occasion de se ressaisir d'une question politique fondamentale : celle d'opter pour une meilleure répartition des flux et bénéfiques des touristes sur le territoire. Elle pointe du doigt le surtourisme, qu'elle juge totalement insoutenable d'un point de vue écologique, et prône une conception du voyage, qui intègre le temps, la rencontre et les échanges* ». La pandémie du Covid a profondément touché l'activité, elle serait l'occasion d'une réorientation vers un tourisme durable, diversifié, intégré, responsable et décentralisé comme alternative au tourisme de masse qui a prévalu jusqu'ici : écotourisme, éco-hôtels, gîtes ruraux, maisons d'hôtes, écoagrotourisme, singularités et ressources régionales et locales valorisées constituent des alternatives à condition de ne pas passer à côté de la bonne gouvernance de ces territoires.

Conclusion

* *L'approche systémique au service de la gouvernance territoriale* : Devant la complexité que représente le territoire, l'approche systémique constitue un paradigme capable de guider la compréhension des systèmes territoriaux et un préalable à des démarches de modélisation plus avancées (De Sède M-H 2001). L'enjeu est de comprendre comment se structurent, fonctionnent et évoluent les territoires ? Développement durable et cohérence territoriale constituent les contraintes devant la complexité croissante et la multiplicité des acteurs qui bien qu'elle conduise parfois à des blocages, éclaire la situation réelle des territoires.

* *Analyse spatiale et NTIC au service de la géogouvernance* : L'opacité de l'espace pose déjà problème, la géogouvernance doit tenir compte de tous les acteurs impliqués dans un territoire donné et dont les intérêts sont souvent contradictoires. Elle peut s'appuyer facilement sur l'utilisation des NTIC (géovisualisation dynamique, webs publics, géoportails) et l'analyse spatiale qui constituent des outils basiques, ce qui milite en faveur d'une géographie citoyenne qui assume pleinement son rôle social.

Dans un contexte démocratique, l'approche des phénomènes spatiaux ne doit pas rester l'apanage d'un cercle restreint d'initiés : décideurs, experts, élus et techniciens de l'espace. La décision et la production des territoires de demain impliquent la participation démocratique de tous à travers le partage de l'information pour que tout le monde parle le même langage et contribue à co- construire les territoires de demain.

* *Un problème de formation citoyenne* : La géogouvernance est dictée par la multiplicité des acteurs spatiaux qui n'acceptent plus rester de simples figurants. Le défi est d'associer tous les citoyens, les former de manière adéquate sous une forme compréhensible pour/par tous ce qui pose le problème de la formation aussi bien dans le système scolaire et universitaire que celle du citoyen. L'information spatiale se trouve toujours distillée au compte-goutte, les véritables enjeux spatiaux restent le plus souvent voilés ou ignorés. Les moyens pour mettre en place un système d'information/formation existent aujourd'hui, la modélisation et les simulations dans un espace virtuel sont maîtrisées, les TIC constituent désormais des outils adaptés pour rendre accessibles les savoirs territoriaux.

* *Des conceptions territoriales négociées et partagées* : Dans les débats, ce n'est plus une conception particulière de l'espace qui prédomine, celle du pouvoir ou des experts comme cela l'a été jusqu'ici, mais plutôt diverses conceptions dont celle des citoyens-habitants qui se confrontent. Elles doivent être analysées, expliquées, explicitées et débattues pour déboucher sur une conception et une production du territoire de demain, négociée, consensuelle et acceptable par tous. Cela passe par l'équité des acteurs et la participation citoyenne.

* *Le géographe, d'un expert à un passeur de savoir citoyen* : La prééminence d'une activité ou d'un acteur pose toujours problème et conduit souvent à des conflits, voire des dégâts aux dépens des autres acteurs en présence. « Pour cela, tous, des citoyens aux élus, doivent avoir accès à l'information et aux outils mobilisés pour la décision afin d'appréhender les enjeux spatiaux des actions et des stratégies territoriales, en connaissance de cause. La révolution numérique a rendu désormais possible la géogouvernance dont on parle depuis une dizaine d'années. Les spécialistes du territoire, comme le géographe, pourraient alors passer du rôle de l'expert de l'espace, souvent au service du pouvoir, à celui du passeur de savoirs sur le territoire, au service de la citoyenneté » (Belhedi A, 2016, 2018).

* *Les territoires touristiques : d'un espace regardé à un espace produit* : Les zones et les stations touristiques posent le problème de l'ancrage fonctionnel, territorial et temporel et de là la question de gouvernance territoriale (Marcepoil E 2007). Les territoires touristiques sont passés d'un espace regardé à un espace produit, au profit d'acteurs le plus souvent prééminents et externes (investisseur, TO, touriste) posant ainsi la question de la gouvernance et de la durabilité même de ces territoires.

Références

- Badie B, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- Bailly A, Brun P, Lawrence R.J, Rey M-C, 2000, textes réunis in *Développement social durable des villes*, Ed. Anthropos-Economica, 168 p.
- Baudelle G, Guy G, Merenne-Schoumaker B, 2013, *Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats*. PUR, Rennes, 281p. Coll. Didactique Géographie.
- Beck U, 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, trad. de l'allemand par L. Bernardi Paris, Aubier, 521 p. 1^{ère} édition 1986.
- Belhedi A, 1999, « L'espace touristique en Tunisie ». Communication au séminaire "*Les nouveaux espaces touristiques en Méditerranée*". Cours d'été, Institut Supérieur des Etudes Touristiques (ISETUR), Girona (Espagne), 5-6 juillet 1999.
- Belhedi A, 2002, « Du lieu ... au territoire. Des trajectoires, des enjeux », in « *Connaissance et pratiques des milieux et territoires* ». III^e Colloque du Département de Géographie de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales. Tunis (9-11 mars 2000). Textes réunis et introduits par MR, Adnane Hayder, H Tayachi. Publications de l'ENS (Ecole Normale Supérieure), pp.13- 31.
- Belhedi A, 2003, « Les acteurs et l'espace ». Communication au sein du Laboratoire Dynamique et planification Spatiales (DPS), novembre 2002, ronéo, 15p. https://www.academia.edu/6356353/Les_acteurs_et_lespace
- Belhedi A, 2006, « Territoires, appartenances et identification. Quelques exemples à partir du cas tunisien ». *L'espace Géographique*, n° 4, pp.308-314.
- Belhedi A, 2012, *Les modèles de location des activités économiques et d'interaction spatiale*. Tunis, CPU.
- Belhedi A, 2016, « Territoire, développement territorial, géogouvernance ». Communication au Colloque international « *Communication et gouvernance territoriales* », FSEG Mahdia, IRA, ISG Gabes, Univ Sophia Antipolis, Univ de Toulon. Mahdia 3-5 avril 2016, pp.3-16, in *Actes du Colloque International du Collectif de Recherche « Langages, objets, territoires et hospitalités ». Gouvernance et communication territoriales*. 7-9 avril 2016. Meyer V, Sghaier M, Farhat A HENCHIRI J, Ben Slymen S (dir). Mahdia (Tunisie. *Revue des Régions Arides*, Institut des Régions Arides (IRA), Mednine, 40 (2/2016), 593p. (paru le 31/01/2017).
- Belhedi A, 2018, « Le développement territorial : fondements et pertinence ». Actes du Colloque International « *Développement socio-économique et dynamique des sociétés rurales : Pluralité d'acteurs, gestion des ressources et développement Territorial* ». Laboratoire d'Economie et Sociétés Rurales (LESOR), Institut des Régions Rurales (IRA), Mednine, Zarzis 3-5 mai 2016. Editeurs scientifiques : Jaouad M, Sghaier M & H Khattali, *Revue des Régions Arides (RRA)*, 44 (1/2018), 479p. pp.9-16.
- Ben Attou M, Faouzi H & Ait Hamza M, 2018, *Tourisme, gouvernance, TIC et politique territoriale en Afrique*. Université Internationale d'Agadir, Universiapolis. 340p.

- Ben Slymen S, 2014, *Sentiment d'appartenance et intelligence territoriale : une application au contexte tunisien*. Thèse en cotutelle Sciences de l'information et de la communication et sciences de gestion, Universités Nice Sophia Antipolis et El Manar Tunis, 371 p.
- Ben Rhouma A, 1982, *Les rapports entre l'agriculture et le tourisme dans la région du Cap Bon en Tunisie*. Mémoire Maîtrise, Urbanisme, Paris VII, 141p.
- Berriane M (dir.), 2009, *Tourisme des nationaux, tourisme des étrangers : Quelles articulations en Méditerranée ?* Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, Série Essais et Etudes, n° 41, pp.251-268.
- Bertacchini Y, 2004, *Mesurer la distance, Pensez la durée, Mémoriser le virtuel, Vers l'Intelligence territoriale - volet 2-*, Collection Les E.T.I.C, Presses Technologiques, 275 p.
- Bertacchini Y, Girardot J-J, Gino Grammacia G, 2006, *L'intelligence territoriale : Théorie, posture, hypothèses, définition*. Ve Tic & Territoire : Quels développements ? Université de Franche Comté, Besançon, 9-10 juin 2006, pp.13-19. ISDM, International Journal of Information Sciences for Decision Making. Informations, Savoirs, Décisions & Médiations, 2^{ème} trimestre 2006. Edit Dumas P, Dou H, Bertacchini Y.
- Biarez S, 1996, « Pouvoirs et organisations locales : vers un nouveau paradigme politique », in « Sciences de la société », n° 38, Presses Universitaires du Mirail.
- Blondiaux L, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie*. Paris, Le Seuil, La République des Idées, 110 p
- Bonerandi E et Santamaria F, 2011, « De la gouvernance à la gouvernance territoriale : enjeu de l'europanisation de l'aménagement du territoire. Réflexions à partir d'une recherche dans le cadre de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE) », *Cybergeo: European Journal of Geography* : <http://journals.openedition.org/cybergeo/23530> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.23530>
- Boulifa F, 2009, *Le tourisme saharien et le développement régional dans le Sud-Ouest tunisien*. Thèse de Géo, Tunis, FSHS
- Bourdieu P, 1980, *Le Sens pratique*, Paris, éd. De Minuit.
- Bonnemaison J, Cambrezy L, 1996, « Le lien territorial : entre frontière et identité ». *Géographie et culture*, n° .20, pp.7-18.
- Bonnemaison J, Cambrezy L, Quinty-Bourgeois L, (dir.), 1997, *Territoires*. Paris, L'Harmattan.
- Bourgou M, 2005, « Les plages : impacte des aménagements touristiques et portuaires sur leur évolution récente, exemple tunisien ». *Cahiers de CERES*, n° 40. Tunis.
- Bourgou M et Kassah A, 2008 : *L'île de Djerba, Tourisme, environnement, Patrimoine*, Ceres Edition, 213p.
- Brahim F, 2020, « Aménagements maritimes et érosion marine à l'ouest du littoral touristique de la baie de Dkhila (Région de Monastir, Tunisie orientale), *XVIe Journées nationales Génie côtier - Génie civil*. Le Havre », pp.185-194. DOI : [10.5150/jngcgc.2020.021](https://doi.org/10.5150/jngcgc.2020.021)
- Brunet R, 1980, « La composition des modèles dans l'analyse spatiale ». *L'espace Géographique*, n°4, tome IX, pp.253-265.
- Brunet R, 1990, « Le déchiffrement du Monde », in *Géographie Universelle t. 1 Mondes nouveaux*.
- Brunet R, Ferras R et Théry H [1992]1998 : *Les mots de la Géographie. Dictionnaire critique*, Reclus-La Documentation Française, Paris. Edit 1992 518p.
- Campagne P et Pecqueur B, 2014, *Le développement territorial. Une réforme émergente à la mondialisation*. Editions Charles Léopold Mayer, 268p. http://docs.eclm.fr/pdf_livre/368LeDeveloppementTerritorial.pdf
- Caron P, Cheylan J.-P, 2005, « Donner sens à l'information géographique, accompagner les projets de territoire par les cartes et les représentations spatiales », *Géocarrefour*, 80/2, 111-122, mis en ligne le 01 décembre 2008, <http://geocarrefour.revues.org/index1031.html>.
- Chapoutot J, 1975, *L'eau et le tourisme dans la région de Hammamet-Nabeul*. Mémoire de Maîtrise, Paris VII.
- Chapoutot J, 1981, *Etude d'impact touristique sur l'environnement rural. Exemple Hammamet-Nabeul*. Thèse 3^o Cycle, Toulouse II.
- Cheylan J.P, Chrisman N, 2001, « Comment le sens vient à l'information géographique », in *Géomatique et espace rural*, ed. T. Libourel Actes des Journées Cassini 2001, Montpellier 26-28 sept, ed. CIRAD, pp.189-202.
- Ciattoni A, Veyret Y, 2003, *Les fondamentaux de la géographie*, Coll. Armand Colin, pp.10-11.
- Colletis G, Pecqueur B, 2004, « Révélation de ressources spécifiques et coordination située ». *4es journées de la proximité*, IED-GREQUAM-LEST, Marseille.
- Corbineau B, 2005, « Intelligence territoriale et société en réseau - Les médiathèques de proximité, portails de la connaissance ». *4e rencontres TIC & Territoires*, Ile Rousse. http://isdm.univ-tln.fr/PDF/isdm22/isdm22_corbineau.pdf
- Courlet C, 1994, *Nouveaux dynamismes industriels et économie du développement*, IREPD, Grenoble, 20 et 21 octobre 1994.
- Cousin S, 2021, « Le modèle populaire des vacances mérite d'être revalorisé », in revue *Espaces* n° 358, 5 p.
- Cuvelier P, 1994, « Le modèle touristique », in Cuvelier P, Torres E, Gadrey J, *Patrimoines, modèles de tourisme et développement local*. L'Harmattan.

- De Rosnay J, 1975, *Le macroscopie. Vers une vision globale*. Seuil, Collection Point, n°80.
- Debarbieux B, 1999, « Le territoire: Histoires en deux langues », dans C. Chivallon, P. Ragouet et M. Samers (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels : géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne*, Bordeaux, MSHA, p. 33-46.
- Derbarbieux B, 2013, « Territoire », dans J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, pp.999-1000.
- De Sède M-H, Moine A, 2001, « Systémique et bases de données territoriales; des concepts et des outils pour une gestion raisonnée des territoires ». *Revue Internationale de Géomatique*, vol. 11, n° 3-4/2001, Éditions Hermès, numéro spécial « SIG et aménagement », pp.333-358.
- Di Méo G, 1996, *Les territoires au quotidien*.
- Di Méo G, 1998a, *Géographie sociale et territoire*, Coll. Fac, Nathan, pp.42-43.
- Di Méo G, 1998b, « De l'espace aux territoires ». *L'information Géographique* », n°3, Ed. Sedes, pp.99-110.
- Di Méo G, 2001, *Géographie sociale et territoire*. Noisy le Grand, Edition Nathan Université, 303p.
- Di Méo G, 2006, « Les territoires de l'action », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, no 48, pp.7-17.
- Dribek A, 2012, p.346. *Vers un tourisme durable : le cas de l'île de Djerba*. Institut Européen des Sciences de la Mer, Université de Bretagne Occidentale. 406p.
- Dubus N, Helle C, Masson-Vincent M, 2010, « De la gouvernance à la géogouvernance : De nouveaux outils pour une démocratie locale renouvelée ». *L'Espace Politique*, 10 (1), <http://espacepolitique.revues.org/index1574.html>
- Dubus N, Masson-Vincent M, 2013, *Géogouvernance : utilité sociale de l'analyse spatiale*. Editions Quac, 215p.
- Dumas P, 2004, « Intelligence, territoire, décentralisation ou la région à la française », in *Troisième rencontres « TIC & Territoire : quels développements ? »*, de Lille. *ISDM n° 16*, <http://www.isdm.org>, <https://isdmln.univ-tln.fr/isdmln.html>
- Durkheim E, 1977, *La méthode sociologique, Les règles de la méthode sociologique*, première édition 1895, PUF.
- Elloumi M, 2016, « Le développement territorial comme alternative pour les régions marginales en Tunisie, entre mythe et réalité », pp.366- 383, in Adegthal M., Genin D., Hanafi A., Landel P-A, Michon G. 2019. *L'émergence des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens. Les Impromptus du LPED n°5*. Laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151 (AMU – IRD), Marseille, 399 p.
- ESPON, 2007, *ESPON Project 2.3.2, Governance of territorial and urban policies from urban EU to local level, Final Report*. ESPON Coordination Unit et Université de Valence, Esch-sur-Alzette, 1328 p
- Gumuchian G, 2009, « Développement durable et développement territorial ». [en ligne], www.duralaples/developpement-duable-et-developpement-territorial
- Gadrey J, 1992, *L'économie des services*. Paris, La Découverte Collection repères, 1992.
- Ghali N, 2002, « Tourisme tunisien et tour-opérateurs européens : un bilan controversé ». *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 34. Tunis, FSHS, université de Tunis.
- Gaudin J-P, 2002, *Pourquoi la gouvernance ?* Ed. Sciences Po, Paris, 137 p.
- Giddens A, 1984, *The Constitution of Society. An Outline of the Theory of Structuration*. Cambridge, Polity. Tr. fr. (1987) *La constitution de la société*, Paris, PUF.
- Girardot J-J, 2000, « Principes, Méthodes et Outils d'Intelligence Territoriale. Évaluation participative et Observation coopérative ». In *Conhecer melhor para agir melhor*, Actes du séminaire européen de la Direction Générale de l'Action Sociale du Portugal, EVORA (Portugal), 3-5 mai 2000, DGAS, Lisbonne, déc. 2000, 7-17.
- Girardot J-J, 2004, « Intelligence territoriale et participation », in *Tic & Territoires : quels développements ?*, Lille, Enic et Cies, 13 p.
- Girardot J-J, 2010, « Le concept d'intelligence territoriale, domaines et réseaux », pp.31-55, in *Cours*, Unité d'Enseignement « Intelligence et gouvernance territoriales », Université de Franche-Comté, Lab. Théoriser et Modéliser pour Aménager (ThéMA). 70p. https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/420B-Intelligence_territoriale_territoire_et_definitions-II.pdf
- Girardot J-J, 2010, « La méthode et les outils d'intelligence territoriale Catalyse », pp.56-70, in *Cours*, Unité d'Enseignement « Intelligence et gouvernance territoriales », Université de Franche-Comté, Laboratoire ThéMA. 70p. https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/420B-Intelligence_territoriale_territoire_et_definitions-II.pdf
- Girardot J-J, Gramaccia G, 2006, « De l'intelligence territoriale : Théorie, posture hypothèses, définition », *Information Sciences For Decision Making, V^e colloque TIC et territoire : Quels développements*, pp 9-17.
- Girardot J-J & Woloszyn Ph, 2019, "L'intelligence territoriale, vers une ingénierie participative ?." *Post-Print* halshs-02182917, HAL
- Guérin-Pace F, Filippova E, (dir.), 2008, *Ces lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités*. Paris / La Tour d'Aigues, INED-L'Aube.
- Hellal M, 2016. « La gouvernance et les pratiques d'un projet touristique ; exemple de la station touristique intégrée "Yasmine-Hammamet" en Tunisie », In Boualem Kadri et Djamal Benhacine (dir.), *La mise en tourisme des territoires dans le Monde arabe*. Paris, L'Harmattan, pp.263-281.

- Hellal M, 2020, « L'évolution du système touristique en Tunisie. Perspectives de gouvernance en contexte de crise », *Études caribéennes*, 6 | Décembre 2020. <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/19397>
- Hellal M, 2021, « Le tourisme tunisien avant et après la Covid-19 », *Études caribéennes*, 49 | Août 2021, <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/21990>
- Herguem A, 2005, *La dynamique des occupations spontanées dans le secteur Sud Ouest de Tunis : Le cas de Sidi H'cine Sijoumi*. FSHS. Tunis, Mémoire de DEA géographie.
- Jaggi M, 1994, *Tourisme et utilisation des ressources à Douz, oasis du Sud Tunisien*, Europäische hochschulschriften, Peter Lang, Frankfurt, 231 p (en allemand),
- Joye D, Leresche J. P, 1997, "Gouvernance et nouveaux territoires d'action publique", in G. Saez, J.-P. Leresche et M. Bassand éd., *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière*. Paris, l'Harmattan.
- Juillet A, 2006, « Conférence sur le programme français d'intelligence compétitive », Avignon, 11 mai 2006. *Table ronde sur l'intelligence économique et les pôles de compétitivité*. <http://s244543015.onlinehome.fr/ciworldwide/?p=194>
- Kassah A, 1997, *Les effets du tourisme international sur les oasis du Sud tunisien*. Geographische Rundschau, 2, 89-96 (en allemand).
- Krugman P, 1995, *Development, Geography and Economic Theory*. MIT Press, Cambridge MA
- La Toupie, <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Gouvernance.htm>
- Labiadh I, 2016, *La Tunisie à l'épreuve de la territorialisation. Réalités et perspectives du modèle de développement territorial*. Thèse de géographie, Université de Grenoble, 295 p.
- Lafitte J, 2017, *Territoire et territorialité: quelles « prises » pour l'éducation relative à l'environnement?* <https://www.researchgate.net/publication/315762877>
- Laganier R, Villalba B et Zuindeau B, 2002. « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et territoires* : <http://developpementdurable.revues.org/774>
- Lajarge R, 2000, « Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun », in *Utopies pour le territoire : cohérence ou -complexité ?* Editions de l'Aube, pp.79-100.
- Lampin C, 2009, *Caractérisation de la relation entre organisation spatiale d'un territoire et risque d'incendie de Forêt : Le cas des interfaces habitat-forêt du sud de la France*. Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Provence, Aix-Marseille I, www.umrespace.org/ANoter/PropTheseCemagref-Region-ESPACE.pdf
- Lampin-Maillet C, Jappiot M, Long M, Bouillon C, Morge D, Ferrier J.P, 2010. "Mapping wildland-urban interfaces at large scales integrating housing density and vegetation aggregation for fire prevention in the South of France.", *Journal of Environmental Management*, n° 91, pp.732-741.
- Le Berre M, 1992, « Territoires ». *Encyclopédie de Géographie*. Economica, pp.601-622.
- Le Berre M, 1995, « Territoires », in Bailly A., Ferras R., Pumain D. (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Économica, pp.601-623.
- Le Galès P, 2003, « Gouvernance », in Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp.418-422.
- Le Galès P, 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française des sciences politiques*, vol. 45, n° 1, pp.58- 95.
- Lemoigne J-L, 1984, *La théorie du système général, théorie de la modélisation*. Paris, PUF, 330 p.
- Létourneau A, 2009, « Gouvernance et développement durable : des enjeux éthiques sous-jacents ». Conférence donnée à Sciences PO, Paris, 4 mars 2009.
- Lévy J, 1991, « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? ». *Espaces Temps*, 51-52, pp.102-142. https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_1993_num_51_1_3859
- Lévy J et Lussault M (Dir.), [2003] 2013, *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, 1034p. pp.418-422.
- Lévy P, 1997, *L'intelligence collective, Pour une anthropologie du cyberspace*, p.69, La découverte/Poche, Essais.
- Loechel A J-M, 2006, « Quels territoires compétitifs pour demain ? », pp.100-102, in *Ve Colloque TIC & territoire : Quels développements ?* Université de Franche Comté, Besançon, 9-10 juin 2006. ISDM, International Journal of Information Sciences for Decision Making. Informations, Savoirs, Décisions & Médiations, 2^{ème} trimestre 2006. Edit Dumas P, Dou H, Bertacchini Y.
- Lozato-Giotart J. P, 1993, *Géographie du tourisme. De l'espace regardé à l'espace consommé*. A Colin, 328p.
- Lungo M, 2000, « Communication du Cap » (1998) in Bailly A, Brun P, Rey M.-C, *Développement social durable des villes. Principes et pratiques*. Paris, Economica, 2000, pp.8-41.
- Mancebo F, 2008, *Le développement durable*. 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, Collection U.
- Marc E, 2004, « La construction identitaire de l'individu », in Halpern C., Ruano-Bordolan J.-C. (dir.), *Identité(s). L'individu, le groupe, la société*. Paris, Éditions Sciences Humaines, pp.33-39.
- Marcelpoil E, Bensahel L, Vles V, 2007, « Gouvernance des territoires touristiques : l'économie confrontée à l'urgence de la gestion urbaine et sociale », *Les dynamiques territoriales : débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires*, Grenoble, Chambéry, 11-13 juillet 2007, 43e colloque de l'ASRDLF, 17 p.

- Masson-Vincent M, *et al.*, 2011, « Information géographique, analyse spatiale et géogouvernance », *L'Espace géographique*, T.40 (2), pp.127-132. <http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2011-2-page-127.htm>
- Masson Vincent M, Dubus N, Bley D, Voiron Ch, Helle C, Cheylan J-P, Douart P, Douguedroit A, Ferrier J-P, Jacob F, Lampin C, Maignant G et Piot J-Y, 2012, « La Géogouvernance : un concept novateur ? », *Cybergeo, Revue Européenne de Géographie* : <http://journals.openedition.org/cybergeo/25086>
- Meyer V, Haddad M, Mzioudet Faillon B, Ben Slymen S et Tlig F, 2018, « Intelligence territoriale en Tunisie : sachants et/ou acteurs », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, <http://journals.openedition.org/rfsic/3590> ; DOI : 10.4000/rfsic.3590
- Merlin P et Choay F, 1996, *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*. PUF, Paris.
- Miossec J-M, 1996, *Le tourisme en Tunisie, un pays en développement dans l'espace touristique international*, Tours. Univ. François-Rabelais.
- Miossec J-M et Paskoff R, 1979, « L'érosion des plages dans le Sud tunisien : Exemples à Jerba (côte Est et S.E) et à Zarzis ». *Revue Tunisienne de Géographie RTG*, n° 2, pp.137-155.
- Moine A, 2010, *Le territoire comme un système complexe, pp.3-30, in Cours Unité d'Enseignement « Intelligence et gouvernance territoriales »*. Université de Franche-Comté, Laboratoire ThéMA. 70p. https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/420B-Intelligence_territoire_et_definitions-II.pdf
- Muis A-S, 2011, *Application territoriale du développement durable, de la stratégie à l'action*. Paris, Berger-Levrault.
- Muis A-S, 2014, « Territoire, identité et gouvernance : quelle équation pour un développement durable ? », *Cybergeo, Revue Européenne de Géographie*, <http://cybergeo.revues.org/26246>
- Mzabi H, [1973]1978, *La croissance urbaine accélérée à Jerba et ses conséquences sur la vie de relation avec l'extérieur*. Thèse 3° Cycle 1973. Publication FLSH, 176 p.
- ONTT, 1971, *Programme d'infrastructures pour le développement du tourisme en Tunisie*. IBRD/Italconsult, 3 rapports généraux et 5 volumes régionaux.
- Othmani W et Dhaher N, 2018, « Le tourisme en Tunisie : menaces anthropiques majeures versus capacité de résilience ». *Études caribéennes*, 2, <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/14098>
- Oueslati A, 2004, *Littoral et aménagement en Tunisie*. Orbis presses
- Paquet G, 2009, *Gouvernance, mode d'emploi*. Montréal, Liber Eds.
- Pecqueur B, 2005, *Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud*. IRD.
- Pinchemel P, 1985, « Aspects géographiques de l'aménagement d'un territoire », in Lamotte, M. *Fondements rationnels de l'aménagement d'un territoire*. Masson, Coll. Ecologie appliquée et Sciences de l'environnement, 6, Paris : pp.8-33.
- Pinchemel P et G, 1997, *La face de la terre*. Paris, Ed. A. Colin, pp. 407-412.
- Piot J-Y, 2003, *La métropolisation à Grenoble. Construction d'un jeu de simulation*. Mémoire de D.E.A., Université Joseph Fourier, Grenoble.
- Piot J-Y, 2005, « Réseau et quotidienneté : accessibilité d'un établissement scolaire, des élèves analysent et proposent », revue *Mappemonde*, n°79, 3.
- Piot J-Y, 2007, *Géographie, aménagement des territoires et géogouvernance. Propositions pour une formation des acteurs à la compréhension des enjeux spatiaux*. Thèse de Doctorat de géographie. Université de Provence, Aix-Marseille I. 322p + annexes 31p.
- Piveteau J.-L., 1979, « L'aménagement du territoire est-il, en Europe occidentale, une invention de la deuxième moitié du XXe siècle? », in *Recherches de géographie rurale (Hommage au Professeur F. Dussart)*. t. II, Liège : 991-1002.
- Pnud, 1997, *La gouvernance en faveur du développement humain durable*. Document de politique générale du PNUD.
- Pouille F, Gorgeu Y, 1997, *Essai sur l'urbanité rurale, cinq territoires ruraux, leurs serments et leurs modes de gouvernement*. Les Cahiers de l'Intercommunalité, Paris, Syros.
- Raffestin, C, 1981, *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris
- Raffestin C, 1986, « Écogenèse territoriale et territorialité », dans F. Auriac et R. Brunet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 175-185.
- Retaillé D, 1997, *Le monde du géographe*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Rosanvallon P, 2008, *La Légitimité Démocratique - Impartialité, Réflexivité, Proximité*. Collection Les livres du Nouveau Monde, Le Seuil, 367 p.
- Roseneau J-N, 1992, *Governance without government : Order in Change in World Politics*. New-York, Cambridge University Press, 311 p.
- Roussel D, 2006, *Tourisme et développement local : Expérience de la Réunion*. Thèse de doctorat, Université du Littoral Côte d'Opale.
- Sallemi R, 2018, « Sanctuariser pour préserver : les Aires Marines et Côtiers Protégées en Tunisie face à une gouvernance environnementale fragmentée », in P. Chaumette (Ed.), *Wealth and miseries of the oceans :*

- Conservation, Resources and Borders - Richesses et misères des océans: Conservation, Ressources et Frontières.* Collection « ERC Human Sea » (pp. 49-68). Nantes: Université de Nantes/CDMO - Bilbao : Gomylex Editorial, pp.49-68. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01984841/document>
- Sallemi R, 2015, « La sur-fréquentation touristique des îles Kuriat en Tunisie ou l'usage spontané d'un territoire sensible ». In J.M.B. Del Rosario, A.G. Molina & C.B. Eyzaguirre (Eds.). *Tendencias en destinos turísticos*, (pp.547-564). Las Palmas : Universidad de Las Palmas de Gran Canaria.
- Samandi Z, 1986, *Tourisme côtier et paysans pêcheurs : le village de Ghar Melh*. DRA Sociologie, FLSH, Tunis.
- Sethom N, [1974] 1979, *L'influence du tourisme et la vie régionale dans la zone de Nabeul-Hammamet*. Thèse 3^o Cycle, Paris 1974. PUT, FLSH, Tunis, 183p
- Sethom N, 1992, *L'industrie et le tourisme en Tunisie. Etude de géographie du développement*. FSHS, 2 vol, 635p.
- Smaoui A, 1977, « Tourisme et environnement en Tunisie : d'un urbanisme subi à un aménagement écologique ». pp.53-60 in *L'environnement*, Actes des 1^o Journées Géographiques 10-11 Décembre, ENS, Tunis, Publ de l'AGT.
- Stengers I, (dir.), 1987, *D'une science à l'autre. Des concepts nomades*, Paris, Seuil.
- Taylor C, 1997, *Multiculturalisme, différence et démocratie*. Paris, Flammarion, collection Champs.
- Torre A, 2015, « Théorie du développement territorial », in revue *Géographie, Économie, Société* 17, pp.273-288
- Vlès V, 1996, *Le projet de station touristique*. France, Presses universitaires de Bordeaux.
- Voiron-Canico C, Dubus N, Maignant G, Basse R.M, Dutozia J, Saint-Amand P, Sevenet M, Perrin N, 2007, « L'imbrication des territoires et ses conséquences sur la gestion et la prospective territoriales ». *XLIIIe Colloque International de l'ASRDLF*, Grenoble-Chambéry 11-13 juil 2007, 16 p, http://edytem.univ-savoie.fr/d/asrdlf2007/pub/resumes/textes/Voiron-Canicio_alii.doc
- World Bank, 1994, *Gouvernance PNUD: the world Bank's experience*. Washington D.C.
- Zeryouh A & Daabaji A, 2022, « Les enjeux de l'intelligence économique dans le développement territorial : Vers une approche de mise en œuvre de l'intelligence territoriale ». *Alternatives Managériales & Economiques, AME* Vol 4, No 3 (Juillet, 2022) 162-174, <https://revues.imist.ma/index.php/AME/article/view/33794/17435s>
- الغالي نعيم، 2004، السياحة والتبائينات الاجتماعية-المجالية في منطقة الحمامات نابل. رسالة دكتوراه كلية العلوم الإنسانية والاجتماعية، 544 ص.
- الغالي نعيم، 2008، ديناميات السياحة ورهاناتها. إقليم الحمامات نابل نموذجا. كلية الآداب والفنون والانسانيات منوبة، 328 ص.